J. A. 23e année - Le n° 10 ct.

Mardi 21 avril 1953 N° 32

Administration et Rédaction :
MARTIGNY
AVENUE DE LA GARE
Téléphone (026) 6 10 52

TARIF DES ANNONCES :
Valais le mm. 10 ct.
Suisse „ 13 ct.
Etranger „ 15 ct.
Réclames Valais „ 22 ct.
Réclames Suisse „ 30 ct.
Mortuaires „ 20 ct.

Chèques postaux II c 52

Le Rhône

JOURNAL VALAISAN D'INFORMATIONS PARAISSANT LE MARDI ET LE VENDREDI

ORGANE OFFICIEL DE L'ASSOCIATION CANTONALE VALAISANNE DE FOOTBALL

ABONNEMENTS
PAR ANNÉE :
2 fois par semaine Fr. 9.-
Mardi et vendredi
Avec assurance-accidents
pour 2 personnes 12.30
Bulletin Officiel 7.50

Chèques postaux II c 52

Les abonnés au bénéfice de l'ASSURANCE **sont assurés contre les accidents** auprès de La Bâloise, Compagnie d'assurances sur la vie, pour . . Fr. **1000.-** en cas de décès, Fr. **1000.-** en cas d'invalidité totale et jusqu'à Fr. **1000.-** en cas d'invalidité partielle et permanente

Où est la vérité ?

Attiré par un penchant presque naturel vers les problèmes de la vie politique, il nous arrive assez régulièrement de donner, dans ces colonnes, notre opinion — car il ne s'agit pas d'un préavis, tant s'en faut — lorsque des votations populaires ont lieu à propos de questions fédérales ou cantonales. Nous nous efforçons d'être objectif et n'hésitons même pas à nous faire, à l'occasion, l'avocat de la partie adverse.

Les résultats une fois connus, il se trouve tantôt que nous étions avec la majorité, tantôt avec la minorité.

Généralement, nous n'en éprouvons ni de la vanité, ni de l'amertume, car à force de peser dans chaque cas le pour et le contre, nous finissons par nous rendre compte de la relativité de toutes choses.

Nous admirons sans les suivre ceux qui pensent avoir à propos de n'importe quel problème des avis définitifs et une opinion qu'ils jugeront, de leur point de vue, irréfutable.

Certes, lorsque le citoyen pénètre dans un bureau de vote, il doit bien finir par déposer un oui ou un non, donc faire preuve d'esprit de décision.

Ce sera là une tâche facile pour celui dont le raisonnement a atteint ce degré de simplification que tout se ramène à quelques slogans brefs et sans trop de considérants.

« Cela vient de Berne, on vote non. » Ou encore : « Si c'est pour payer, c'est non. » Quand ce n'est pas plus simplement encore : « Que dit mon journal politique ou qu'en pense tel autre ? » Et il n'y aura plus qu'à suivre ces avis.

Mais généralement, les questions sur lesquelles nous sommes appelés à voter ne se laissent pas aborder avec une pareille désinvolture.

Il y a à propos de chacune d'elles du bon et du moins bon, des avantages et des inconvénients, d'excellentes raisons ou de mauvais arguments.

Il s'agit donc de faire un tri méticuleux entre ce qui inciterait à un « oui » ou à un « non » et à décider de quel côté la balance doit en définitive pencher.

Et ce n'est pas si facile que cela.

En lisant les commentaires qui suivent une votation, on s'instruit beaucoup à ce propos.

Si le peuple s'est prononcé conformément aux vues du commentateur, donc par oui ou par non selon le cas, celui-ci parlera avec conviction et sentimentalité de ce bon sens du peuple jamais pris en défaut, qui ne s'en laisse pas accroire et qui sait, lui, où est la vérité.

Le même commentateur devra-t-il enregistrer un résultat contraire à ce qui était son point de vue et le voilà d'un avis diamétralement opposé. Le peuple ne comprend rien, il a été mal orienté, on lui pose des problèmes beaucoup trop compliqués, il s'est laissé envoûter par une propagande insidieuse et abusive.

La même contradiction se poursuit lorsque ce commentateur met en parallèle le verdict du peuple avec les vues du gouvernement et du parlement qui avaient mis sur pied le texte soumis à votation.

Si le peuple a suivi ses dirigeants et que cela était le vœu de celui qui écrit, nous sommes en présence de citoyens qui savent faire confiance à leurs chefs, qui ont reconnu leur clairvoyance et le sérieux de leur travail.

Mais si le peuple a refusé une proposition gouvernementale contre l'avis du commentateur, voilà que ce peuple devient méfiant, ingrat à l'égard de ceux qui se dévouent sans compter pour la république et qui, pour avoir étudié à fond les problèmes, en savaient pourtant plus que les votants qui l'ont examiné de manière superficielle.

Et la comédie continue si celui qui interprète le verdict était contre l'avis des gouvernants. Si le peuple l'a suivi, c'est parce qu'il a su une bonne fois se redresser et réagir contre l'Etat qui devient envahissant, qui nous prend notre argent, se montre incapable de gérer les affaires publiques et a perdu le contact avec ses administrés.

Si le peuple a suivi tout de même ses chefs contre l'avis de ce commentateur, le voilà mûr pour la dictature, parce qu'il suit le mouvement comme un troupeau de moutons et ne se donne même plus la peine de réfléchir.

Ce qu'il y a de paradoxal en tout cela, c'est que nous ne nous rendons même plus compte de ces contradictions pour la bonne raison que nous nous sommes tous trouvés une fois ou l'autre en pareille situation.

Tout ceci pour démontrer qu'il est difficile de savoir où est la vérité et qui en définitive a eu raison.

Dans les deux camps qui s'opposent avant un scrutin, il y a des hommes clairvoyants, intelligents, réfléchis et seuls les gens à l'esprit borné peuvent affirmer que tous ceux qui n'ont pas voté comme eux sont des imbéciles.

Il ne reste plus, avant une votation, que d'essayer de se raccrocher à quelques constantes, à quelques lignes directrices afin de ne pas se mettre en contradiction avec elles et cela est plus difficile si l'on a, sur le problème humain, des vues larges s'efforçant de considérer l'ensemble des conditions à réaliser en vue du bien commun que si l'on se borne à quelques vues unilatérales ramenant tous les problèmes à sa propre situation personnelle, où alors tout est admirablement simplifié.

Edouard Morand.

— Le 8 mai prochain sera la date commémorative du 125e anniversaire de la naissance d'Henri Dunant, fondateur de la Croix-Rouge.

PHOTO *et ciné*
Notre catalogue 1953 vient de sortir
Nouveaux modèles, nouveaux prix
PHOTO DARBELLAY - MARTIGNY

ÉCHOS ET NOUVELLES

Les sept responsables ont expié

Les sept hautes personnalités hongroises responsables des persécutions exercées contre le cardinal Mindszenty, primat de Hongrie, n'ont pas échappé au « choc en retour » qui frappe, tôt ou tard, ceux qui transgressent les lois de l'humanité.

RIESZ, ministre de la Justice à l'époque du procès : **fusillé comme ennemi du peuple.**

ZOLD, ex-ministre et organisateur de la campagne de presse contre le cardinal : **suicidé.**

DECSI, ex-chef de la police, et plus tard ministre de la Justice : **arrêté sous l'inculpation de déviationnisme et espionnage en faveur des impérialistes.**

BIEDERMANN, ex-chef de la police politique : **emprisonné pour sabotage et trahison.**

OSKO, ex-colonel de la police et exécuteur du mandat d'arrêt contre le prélat : **fusillé alors qu'il essayait de franchir la frontière hongroise.**

ZIPSER, ex-directeur de la prison où fut enfermé le cardinal pendant le procès : **arrêté pour déviationnisme.**

SULLINERK, graphologue et auteur des lettres falsifiées présentées au tribunal : **mort mystérieusement à Paris.**

Un lieutenant français invité au couronnement

En dehors des personnalités officielles, un seul Français est invité au couronnement de la reine Elisabeth. Il s'agit du lieutenant Boulay, qu'un diplôme a consacré « protégé de la famille royale ».

Engagé à 15 ans, héros de la guerre et de la résistance, le lieutenant Boulay est titulaire des plus hautes décorations. Il est, en outre, officier d'honneur des armées anglaise, américaine, soviétique et polonaise.

Durant l'occupation, il organisa une chaîne d'évasion pour aviateurs alliés tombés en France et, parmi les deux cents qu'il sauva, figurait, paraît-il, un membre de la famille royale d'Angleterre, dont on ne lui a, d'ailleurs, pas révélé l'identité.

Casino Etoile
SALLES DE
billard, ping-pong
Terrasse ombragée
MARTIGNY
Café · Bar · Cinéma

Entre amis

Les beaux côtés de la vie

De nombreuses personnes n'ouvrent la bouche que pour se plaindre de leur sort.

Si une tuile leur tombe sur la tête, elles se croyent ou des victimes attitrées, des souffre-douleur de la collectivité. Pourquoi tous les malheurs frappent-ils uniquement à notre porte, et pas chez les autres ? Qu'avons-nous fait pour être continuellement submergé par les épreuves de toute nature ? disent-elles.

Et pourtant, à la réflexion, elles ne devraient pas murmurer de telle façon. Chacun a sa part de soucis quotidiens, de croix à porter.

La maladie, un accident, une perte matérielle, la privation d'un emploi, l'échec d'un projet, l'éviction d'une fonction publique — les républiques sont ingrates, chacun le sait — toutes ces calamités peuvent être octroyées à n'importe qui.

Seulement, la société se divise en deux clans bien distincts : ceux qui savent faire la part des choses et ceux qui ne trouvent rien de mieux que de pleurer. En d'autres termes : les forts et les faibles. ,

Celui qui écrit ces lignes a, jusqu'ici, payé un lourd tribut à la maladie et aux diverses difficultés dont l'humanité est tributaire. Malgré les angoisses du moment, la séparation forcée d'avec les êtres les plus chers, je n'ai jamais perdu patience, ni courage. Bien sûr, ces pilules amères ne furent pas digérées de gaîté de cœur, et il a fallu que je me force quelque peu pour les avaler... Sans pour autant vouloir affirmer que l'on s'y habitue !

Ce qui m'a permis de résister m'a soutenu et réconforté, c'est l'espoir de jours meilleurs et la satisfaction du devoir accompli. Et puis, je me suis représenté que d'autres étaient plus meurtris, que leurs épreuves étaient plus lourdes que les miennes.

L'un des miens dut être hospitalisé à diverses reprises et suivre un traitement médical long et coûteux. Aussitôt j'ai pensé à ces pauvres malades de la lèpre, des sanas, qui souffrent des mois ou des ans, et qui ne voyent guère s'améliorer leur santé. Comparée à la leur, mon infortune demeurait encore bénigne.

J'eus un accident qui aurait pu avoir des conséquences plus graves. Le tout se solda par une incapacité de travail de six semaines. D'autres victimes de la route demeurent parfois si « amochées » qu'elles en ressentent les suites leur vie durant et ne peuvent plus reprendre leur activité.

Sachons donc, malgré l'adversité qui parfois frappe à coups répétés, demeurer optimistes et ne pas murmurer contre la Providence. Prenons toutes les calamités avec une égalité d'humour qui étonne notre entourage. N'oublions pas que le plus grand malheur c'est de perdre confiance et de se laisser miner par le désespoir et le découragement.

al.

VALAIS

Saxon

NECROLOGIE. — Un imposant cortège de parents et d'amis a conduit dimanche au champ du repos Madame Vve Marius Thériseaux-Fellay décédée à l'âge de 47 ans après une longue maladie.

Campagnarde infatigable c'est une figure caractéristique de chez nous qui s'en est allée.

Elle était la belle-mère de notre vice-président communal, M. Jacques Volluz. Que ses parents, et en particulier sa chère mère et ses jeunes enfants veuillent croire à notre profonde sympathie.

LA LYRE. — La société de chant « La Lyre » de Saxon donnait dimanche dans la grande salle du cercle son concert annuel. Son dévoué président M. Gaby Delaloye nous présenta, en termes choisis, une chorale de plus de 50 membres.

Sous la direction énergique autant qu'experte du révérend abbé Crettol, elle exécuta avec un rare bonheur dess œuvres de Broquet, Doret, Kaelin, Martin, Boller. En particulier nous nous souvenons avec joie du chant de Doret, « Heureux celui qui revoit sa patrie » dans lequel la fusion des voix n'avait d'égal que la douceur.

A quelques mois du cinquantenaire de sa fondation ce chœur mixte, plein d'enthousiasme peut attendre de légitimes succès dans une telle formation.

Pour agrémenter le programme « Les Troubadours » de Saxon interprétaient un drame de Chazai « Mais le cœur voit ». M. R. Crittin tenait le rôle de l'aveugle avec un étonnant accent de vérité.

Quant à la comédie, elle fut jouée par le groupe théâtral de Charrat qui nous présenta un acte de Labiche « Les deux timides ». Un merci particulier aux acteurs charratains ; et nos remerciements aussi aux Troubadours et à la Lyre de nous avoir ainsi offert une agréable soirée.

F. de la Luy.

M. le conseiller fédéral Weber à Martigny

La commission fédérale sur la régie des alcools, invitée par l'Union valaisanne pour la vente des fruits, a siégé en Valais aujourd'hui mardi. Arrivée ce matin à Martigny, elle a visité, en compagnie de MM. Maurice Troillet, Marcel Gard, Marius Lampert, conseillers d'Etat, et plusieurs autres personnalités valaisannes, les vergers de Saxon et le domaine du Grand-Brûlé.

Cette commission, formée d'une vingtaine de députés aux Chambres fédérales, était accompagnée de M. le conseiller fédéral Weber, et le banquet a été servi à l'Hôtel du Grand-St-Bernard, à Martigny.

Incendie aux Mayens

Un chalet comprenant une grange-écurie et un appartement situé aux mayens de Vuisse sur Chandolin, a été anéanti par le feu. Il appartenait à M. Léon Luyet, de Savièse.

La police de sûreté enquête afin de déterminer les causes de ce sinistre qui s'est déroulé sans témoin.

CYNAR
L'APÉRITIF A BASE D'ARTICHAUTS

Petites nouvelles de chez nous

— Un incendie a détruit, à la rue des Remparts, à Sion, un magasin de radios exploité par M. Michelotti. Malgré la prompte intervention des pompiers, les dégâts s'élèvent à 25,000 francs.

— A Fully, deux voitures, l'une conduite par le Dr Michelet, de Sierre, et l'autre par M. A. Bozon, de Fully, se sont violemment accrochées sur le pont du canal. Pas de blessés, mais 800 fr. de dégâts matériels.

— La commune de Bagnes a inauguré samedi sa belle école ménagère de Montagnier.

— Le personnel enseignant du district de Monthey a tenu ses assises annuelles à Vionnaz, en présence de M. Pitteloud, chef du Département de l'instruction publique, des autorités religieuses et civiles locales.

La route sanglante

Une entreprise de Martigny procède actuellement aux travaux de réfection de la route cantonale entre Martigny et Charrat. Un contremaître de cette entreprise, M. Luc Duchoud, de La Bâtiaz, âgé de 55 ans, marié et père de famille, qui surveillait les travaux du bord de la route, samedi matin, a été happé et renversé par un motocycliste au moment où il traversait la chaussée. Celui-ci, M. Marcel Formaz, d'Orsières, roulait à faible allure mais ne put éviter le piéton lors du croisement d'un camion en stationnement. Transporté à l'hôpital de Martigny, M. Duchoud devait y décéder quelques instants plus tard.

M. Formaz a été également conduit à l'hôpital avec de graves blessures. Il souffre d'une fracture du crâne, d'une fracture de la mâchoire et de contusions multiples. Aux dernières nouvelles, on nous dit que sa vie n'est pas en danger.

L'accident serait dû plus à la fatalité qu'à l'imprudence.

Nous compatissons au malheur qui frappe la famille de M. Duchoud et lui présentons nos sincères condoléances.

Avec nos horlogers valaisans

L'Association des horlogers du Valais, rattachée à l'association suisse, a tenu ses assises annuelles à St-Maurice, dimanche 19 avril, sous la présidence de M. R. Moret, de Martigny.

Le rapport présidentiel fit ressortir particulièrement la lutte contre les maisons du dehors vendant les montres à tempérament, et les fournisseurs des grands magasins ; l'ouverture d'une classe d'horlogerie à l'Ecole complémentaire professionnelle de Lausanne fut saluée avec intérêt, car les apprentis rhabilleurs valaisans y seront admis et pourront y recevoir un enseignement correspondant aux exigences de cette délicate profession.

La suite de l'ordre du jour habituel fut liquidée assez prestement et les membres apprirent avec plaisir que le Valais, et Sion plus précisément, avait été choisi pour la première fois comme siège de l'assemblée générale des délégués de l'Association suisse des horlogers, les 14 et 15 juin 1953.

Un dîner excellemment servi à l'Hôtel de la Gare et la visite de l'Usine électrique de Lavey, sous la conduite avisée et complaisante de M. Dupont, sous-chef, continuèrent et terminèrent une journée qui fit ressortir l'excellent esprit de solidarité animant les horlogers du Valais.

Le nouveau président du Tribunal de Martigny et St-Maurice

Ensuite de l'élection de M. Marcel Gross au Conseil d'Etat, la fonction de juge instructeur des districts de Martigny et St-Maurice qu'il exerçait était devenue vacante. Le Tribunal cantonal vient de procéder à la nomination de son successeur en la personne de Me Jean-Maurice Gross, avocat et notaire à Martigny.

Originaire de Salvan, le nouveau président, âgé de 37 ans, est le fils de M. Maurice Gross, chef du service cantonal des contributions. Député au Grand Conseil de 1949 à 1953, M. Jean-Maurice Gross est actuellement secrétaire du comité de la section Monte-Rosa du C.A.S. et capitaine d'infanterie. Il commande une compagnie d'un bataillon de la Br. Fort. 10.

Le choix de ce jeune juriste intègre et objectif est excellent. Nous le félicitons chaudement d'avoir accepté un poste aussi important et lui disons toute notre estime et nos vœux pour la réussite de sa nouvelle carrière.

Un Suisse à l'honneur

M. Hans Schellenberg, directeur des services des eaux et du gaz de la ville de Zurich, a été désigné en qualité d'expert des Nations Unies pour conseiller l'Iran sur les questions de captage et de distribution des eaux.

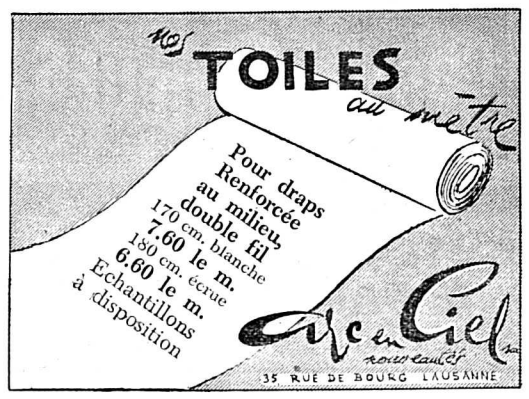

Communiqués officiels

ASSOCIATION CANTONALE VALAISANNE DE FOOTBALL

Sion, Avenue de Tourbillon - Chèques postaux II c 782
Adresses officielles: Correspondance: Comité central de l'A. V. F., pour adresse René Favre, Avenue de Tourbillon, Sion.
Télégrammes: Ass. Val. de Football, Sion.
Tél.: Président, Sion (027) 2 16 42; Secrétaire, Sion (027) 2 25 77

Communiqué officiel N° 42

1. RESULTATS DES MATCHES DU DIMANCHE LE 19 AVRIL 1953.

CHAMPIONNAT SUISSE

2e ligue :

Saxon I-Vignoble I	2-1
St-Léonard I-Viège I	2-1
Chippis I-Pully I	3-0
Lutry I-St-Maurice I	3-3
Aigle I-Monthey I	2-1

3e ligue :

Vétroz I-Sion II	4-2
Ardon I-Grône I	3-1
Sierre III-Chalais I, forfait	3-0
Brigue I-Chamoson I	4-1
Monthey II-Vouvry I	0-2
Vernayaz I-Bouveret I	5-0
Martigny III-Leytron I	0-1
Martigny II-Fully I	1-1

4e ligue :

Montana I-Chippis II	4-1
Steg I-Viège II	4-0
Rhône II-Rhône I	1-1
Conthey I-Châteauneuf II	1-2
Lens I-Grône II	2-2
Troistorrent I-Leytron II, renv.	
Collombey I-Saxon II, forf.	3-0
Evionnaz I-Dorénaz I	5-0
Riddes I-St-Gingolph I	1-1

Juniors A, groupe intercantonal

La Tour I-Vevey-Sports I	1-0
Sierre I-Martigny I	0-3
Monthey I-E. S. Malley I	6-1

2e série :

Brigue I-Sierre II	9-0
St-Léonard I-Chippis I	2-2
Fully I-Saxon I	4-1
Conthey I-Ardon I	3-4
Châteauneuf I-Chamoson I	2-5
Vétroz I-Leytron I	0-6
Bouveret I-Vernayaz I	0-1
Martigny II-Evionnaz I	0-1
Vouvry I-St-Maurice I	renvoyé
Muraz I-Monthey II	6-1

2. **RETRAIT D'EQUIPE.** — Par lettre du 15 avril 1953, le F. C. St-Maurice retire son équipe de juniors du championnat suisse et cantonal. Tous les matches restant à jouer par cette équipe sont gagnés par 3-0 pour l'adversaire.

3. **JOUEURS SUSPENDUS POUR DIMANCHE LE 26 AVRIL 1953. — Championnat suisse.** Zengaffinen Max, Steg I; Perruchoud André, Chalais I; Devanthéry Rémy, Chalais I; Valmaggia François, Sierre jun. A II; Torrent Maurice, Grône I.

4. **CALENDRIER — Dimanche le 17 mai 1953.** — Championnat suisse. — 4e ligue, match fixé à nouveau : Troistorrents I-Leytron II.

5. **AMENDES.** — Le F. C. St-Maurice est amendé de **Fr. 40.—** pour retrait de son équipe de juniors des championnats suisse et cantonal.

Le F. C. Chalais est amendé de **Fr. 20.—** pour forfait, match du 19.4.53, 3e ligue, Sierre III-Chalais I;

Le F. C. Saxon est amendé de **Fr. 20.—** pour forfait, match du 19.4.53, 4e ligue, Collombey I-Saxon II;

Le F. C. Steg est amendé de **Fr. 10.—** pour manque de police sur le terrain, match du 19.4.53, 4e ligue, Steg I-Viège II;

Le F. C. Conthey est amendé de **Fr. 10.—** pour terrain pas marqué, match du 19.4.53, 4e ligue, Conthey I-Châteauneuf II.

6. **SUSPENSIONS.** — 3 dim. à Bruttin Alphonse, Grône II; 1 dim. à Zorloni Louis, St-Gingolph I; 1 dim. à Germanier André, Conthey jun. A I; 1 dim. à Carraux Charly, Ardon jun. A I; 1 dim. à Rappaz Gaston, St-Maurice I.

Le Comité central de l'A. C. V. F. :
Le président : **René FAVRE.**
Le secrétaire : **Martial GAILLARD.**

GYMNASTIQUE

Suisse-Allemagne

Football ? Hockey ? Non, c'est bien de la gymnastique qu'il s'agit. En effet, le 19 mai, au Hallenstadion à Zurich, les artistiques suisses rencontreront pour la troisième fois après guerre, la fameuse équipe d'Allemagne. Les confrontations précédentes restées nulles, chaque nation ayant gagné une fois, cette rencontre promet un spectacle fantastique.

L'équipe d'Allemagne, avec le prestigieux vétéran Bantz, vainqueur de notre as Stalder, dressera un écueil dur à franchir pour notre sélection nationale. La récente finale des championnats suisses, qui consacre une fois de plus la maîtrise de Sepp Stalder, saura, nous le pensons, de par son homogénéité et ses individualités de valeur, donner une réplique d'ancienne tradition.

Il est évident que les chances sont permises de part et d'autre. Le succès de ces concours en font des manifestations fort prisées par le public. Le Hallenstadion pourra à cette occasion contenir 12,000 spectateurs.

J. Mz.

Pupilles et pupillettes

La grande manifestation annuelle des petits gymnastes du Valais s'annonce sous de bons auspices. Près de 1500 enfants se rencontreront à Riddes le 17 mai. C'est bien là la fête de la jeunesse valaisanne. Ces centaines de cœurs dans des démonstrations diverses, vous feront vivre des heures inoubliables.

De bleu et de blanc, souriants, pleins d'enthousiasme, ces gymnastes font l'orgueil de notre S.F.G. Le succès ascendant de ces manifestations traditionnelles va de pair avec l'augmentation des effectifs. Chaque année de nouvelles sections naissent. Notre sport s'implante partout. Si l'on songe qu'en trois ans nos groupements ont augmenté de plus de 200 membres, quelle preuve de vitalité !

C'est ainsi un peu la fête des familles. Les parents, grands-parents, tout le monde se déplace pour voir ces petits bouts d'homme qui sont leur fierté. L'impression d'une telle manifestation laisse rêveur.

Un comité d'organisation « ad hoc », ayant à sa tête Joseph Amoos, travaille depuis des mois et vous présentera une fête digne des précédentes.

Qu'on se le dise. Riddes vous attend avec ses vergers en fleurs, son téléphérique, son cachet rustique, mais aussi avec cette responsabilité de vous faire vivre de beaux moments.

N'oubliez pas, c'est le 17 mai. **J. Mz.**

" UNE RÉVÉLATION "
COGNAC AUX OEUFS
MORAND MARTIGNY

AUTO-ECOLE
R. FAVRE
Camions
Voitures
Cars
Sion tél. 2 18 04 et 2 26 49 - Martigny 6 10 98

Le trio valaisan aux trousses de Boujean

Deuxième défaite montheysanne

PREMIERE LIGUE : Sierre-Martigny 2-3, Union-Sion 2-6, La Tour-Forward 3-3.

Après sa défaite contre Montreux, n'avons-nous pas écrit que Sierre allait probablement subir une grave crise ? Les symptômes n'ont pas trompé. Voilà que cette équipe a perdu 5 points sur 6 depuis son faux-pas de Villeneuve. Il faut dire à sa décharge qu'elle a eu la malchance de tomber coup sur coup sur deux adversaires en plein redressement. Sion l'a confirmé dimanche encore en allant écraser Union par un score qui en dit long sur le mordant des Mathez, Métrailler, Barberis et consorts. Martigny, de son côté, avait aussi retrouvé le chemin de la victoire contre La Tour. Son excellent match amical face à Lucerne ainsi que le 12 à 2 de Brigue étaient autant d'indices témoignant d'un sûr retour en forme.

On doit regretter que ce soit précisément Sierre qui en ait fait les frais. Ces résultats prouveront du moins qu'on ne se fait point de cadeau en Valais. Ils redonnent en même temps un regain d'intérêt au championnat, car toutes les équipes valaisannes se retrouvent maintenant théoriquement à égalité ! Avec trois points de retard sur Boujean et un sur Forward. Et il reste six matches à jouer, dont Sion-Forward et Martigny-Boujean. Tout espoir n'est donc pas perdu de voir l'une de nos équipes décrocher la timbale. Sion apparaît comme la plus qualifiée pour l'obtenir.

	j.	G.	N.	P.	Goals	Pts
Boujean	16	10	2	4	37-22	22
Sierre	17	8	5	4	29-25	21
Forward	16	8	4	4	28-19	20
Sion	16	9	1	6	40-32	19
Martigny	16	8	3	5	28-22	19
Yverdon	15	6	4	5	24-17	16
Vevey	17	5	6	6	29-20	16
International	16	5	4	7	25-30	14
Union	17	6	2	9	31-39	14
Central	17	3	6	8	27-43	12
Montreux	17	4	4	9	24-42	12
La Tour	16	4	3	9	34-45	11

DEUXIEME LIGUE : Saxon-Vignoble 2-1, Saint-Léonard-Viège 2-1, Chippis-Pully 3-0, Lutry- St-Maurice 3-3, Aigle-Monthey 2-1.

Saxon doit être félicité pour son beau succès qui fait d'elle notre deuxième meilleure équipe de 2e ligue. La verrons-nous terminer la compétition parmi les toutes premières ? Le danger donne des ailes. St-Léonard a fait sienne cette maxime, récoltant deux points on ne peut plus précieux contre Viège, lequel rétrograde de façon inquiétante. Bonne journée pour Chippis qui gagne trois rangs. St-Maurice cause une agréable surprise à ses supporters. Faut-il voir là le résultat d'une sérieuse reprise en main ?

Pour la deuxième fois cette saison — seulement — Monthey a rencontré un bec de gaz. Inutile de s'en formaliser outre mesure. Les « rouge et noir » conservent suffisamment d'avance pour n'avoir pas à forcer de difficiles victoires chaque dimanche. C'est plus important pour eux de garder une équipe intacte pour les rencontres finales.

Monthey	16	14	—	2	55-19	28
Aigle	16	9	3	4	46-31	21
Vignoble	14	7	2	4	35-30	16
Lutry	15	7	1	7	41-29	15
Saxon	14	6	2	6	38-34	14
Chippis	14	5	2	7	27-41	12
Pully	15	4	4	7	27-42	12
Sierre II	15	5	2	8	32-48	12
St-Léonard	14	4	3	7	24-26	11
Viège	14	5	1	8	35-45	11
St-Maurice	15	3	4	8	25-41	10

TROISIEME LIGUE : Vétroz-Sion II 4-2, Ardon-Grône 3-1, Sierre III-Chalais 3-0, Brigue-Chamoson 4-1, Monthey II-Vouvry 0-2, Vernayaz-Bouveret 5-0, Martigny III-Leytron 0-1, Martigny II-Fully 1-1.

Pour sa première saison en 3e ligue, Vétroz fait honorable figure et se paie même le luxe de devancer un chevronné comme Chamoson. Grône passe décidément par une mauvaise période. Nettement battu dimanche, sa place de leader ne tient plus qu'à un fil. Qui l'aurait dit, il y a un mois ?

Dans le groupe II, Vouvry n'abandonne pas l'espoir de rejoindre Martigny II. Son succès à Monthey est un bel exemple de persévérance et un précieux encouragement pour l'avenir, d'autant plus que les Octoduriens ne semblent pas être infaillibles.

Groupe I :	J.	Pts	Groupe II :	J.	Pts
Grône	12	17	Martigny II	13	23
Brigue	10	16	Vouvry	12	19
Ardon	10	15	Leytron	12	15
Châteauneuf	11	12	Vernayaz	12	14
Vétroz	12	12	Muraz	12	14
Chamoson	12	11	Fully	12	12
Sion II	11	8	Monthey II	12	8
Sierre III	12	7	Martigny III	12	5
Chalais	12	4	Bouveret	12	0

QUATRIEME LIGUE : Montana II-Chippis -, Steg-Viège, 4-0, Rhône II-Rhône I 1-1, Conthey-Châteauneuf II 1-2, Lens I-Grône II 2-2, Collombey-Saxon II 3-0, Evionnaz-Dorénaz 5-0, Riddes-St-Gingolph 1-1.

En faisant match nul, Lens a perdu une belle occasion de rejoindre St-Léonard II. Relevons la grosse victoire d'Evionnaz, lequel est maintenant champion de groupe. Félicitations ! **F. Dt.**

Sierre-Martigny, 2-3

Malgré la défaite de Sion et les cérémonies religieuses de la première communion et de la confirmation, près de 2000 spectateurs sont venus assister au derby des « ex-leader ».

Favorisée par un temps magnifique, agrémentée d'un léger vent, cette rencontre, si elle fut au point de vue technique d'une honnête moyenne, n'en a pas moins apporté de réelles satisfactions, à côté de déceptions frappantes.

Satisfaction du côté local surtout ! La perte du fauteuil de leader et la proche perspective de le reprendre (repos de l'USBB) ont littéralement transformé les locaux. L'inclusion dans la formation sierroise des jeunes Roussy et F. Zufferey et la rentrée de Warpelin lui ont donné un sang neuf. Voilà des garçons qui ont de l'avenir !

Du côté déceptions, il en est une particulièrement pénible. Nous n'arrivons vraiment pas à comprendre la désignation de M. Lautenschlager pour diriger un derby d'une importance capitale. Frustant les locaux d'un, sinon deux buts régulièrement obtenus, accordant le deuxième tir de Gollut sur un très net offside, cet arbitre s'est complètement laissé dépasser par les événements après la reprise, sifflant à hue et à dia au détriment des deux formations.

Car, en toute objectivité, la victoire martigneraine est bien chanceuse, et rarement les « grenat » ont aussi mal joué. Dominés durant la majeure partie, tant en vitesse pure qu'en tactique, ils ont néanmoins enlevé la décision. Uniquement parce que certains hommes sont capables de contre-balancer les prestations de leurs camarades. Et ces joueurs ont nom : Contat, Schnydrig, Perréard, Gollut. Contat fut l'homme du jour. A la 7e sur coup franc de Giachino I, à la 20e sur une déviation de Warpelin et à la 39e minute, il sauva judicieusement ses buts.

Ainsi, la constante domination sierroise avant le repos se solda déficitairement.

A la reprise, la chanson recommença. Sérieusement mis en danger à la 9e minute, les locaux durent finalement accepter à la 13e la violation de leur sanctuaire sur une admirable feinte de Gollut après un violent tir de Rausis. A peine remis de ces émotions, Gollut battait une nouvelle fois Sartorio d'un puissant tir ras-terre. A la 22e, Contat retient derrière la ligne, mais l'arbitre refuse le point. Pourtant à la 26e, sur faute de main de la défense, Giachino II, transformant le onze mètres, redonne l'espoir aux Sierrois. Onze minutes plus tard, Gollut profitera d'une monumentale erreur de Sartorio pour décider de l'enjeu. Le rusch impressionnant des locaux n'amènera qu'une amélioration du score par Monney à la 86e minute, mais les privera d'un partage largement mérité.

Désavantagés par un arbitrage insuffisant, les locaux ont de plus totalement manqué de perçant. Mais la volonté et le cœur y étaient... Que l'on continue dans cette voie ! Ce sera le vœu des vrais sportifs ! **Inter.**

(**Réd.** — Notre correspondant conteste singulièrement la victoire de Martigny. C'est son droit, mais ce sera également le nôtre de dire — en tant que spectateur du match — que nous ne le suivons pas dans toutes ses allégations. Accordons-lui que l'arbitre n'a pas été à la hauteur de sa tâche. S'il a frusté Sierre d'un but — pouvait-il l'accorder sans le voir ? — il stoppa, en première mi-temps, deux magnifiques attaques de Gollut pour off-sides imaginaires. Le centre avant visiteur a prouvé dimanche qu'il aurait pu marquer les deux fois ! Quant au deuxième but obtenu par Gollut, notre correspondant est le seul à oser en contester la régularité. Ce fut la plus belle action personnelle de tout le match, Gollut ayant dribblé deux adversaires et calmement pointé son tir.

Pour le reste, nous reconnaissons que Sierre s'est dépensé trois fois plus que Martigny. Mais méritait-il pour cela le match nul ou la victoire ?

Il nous semblait plutôt que sans la complicité des arrières visiteurs Bochatay (hands pénalty inutile) et Cachat (auto-goal), les « jaune et rouge » auraient subi une défaite plus mortifiante. **Dt.)**

U. S. Lausanne-Sion, 2-6

Dimanche, Sion a remporté avant tout une victoire sur lui-même. En effet, l'importance du score ne doit pas faire croire que la partie fut une simple formalité pour les Sédunois. Ce n'est qu'en fin de partie que nos hommes s'imposèrent réellement.

Privé de son entraîneur, le centre-demi stoppeur Humbert, blessé, et de Karlen, empêché, Sion avait retiré en arrière les frères Théoduloz alors qu'Héritier occupait la place laissée vacante par Humbert.

La partie débuta à toute allure et à la 1re minute déjà un shoot de Rossetti échoua de peu. Union cependant ne tarde pas à s'imposer. Rapides, décidés, les Lausannois sont très dangereux et à la 8e minute une belle attaque de U. S. L. est couronnée de succès puisque Durussel marque à bout portant. Sion réagit quelque peu, mais les joueurs paraissent fatigués et rien ne réussit. La défense valaisanne accumule les erreurs et c'est un véritable miracle si rien n'est marqué. Les Lausannois sont déchaînés et Sion est complètement débordé en cette 1re mi-temps.

Dès la reprise, changement complet. Sion part dès l'engagement à l'attaque et les Vaudois commettent l'erreur de jouer la défensive afin de conserver leur avantage. Le résultat ne se fait pas attendre et Mathez, profitant d'une erreur du gardien Aebi, égalise à la 13e minute. Deux minutes plus tard, d'un shoot pris des 25 m., Métrailler donne l'avantage à son club. Union réagit et sur coup franc aux 16 m. Schaffner reprend magnifiquement la balle de la tête et égalise. Sion repart résolument à l'attaque et Rossetti, sur corner, marque impeccablement. Union tente d'égaliser ; ce sera sa perte, car, admirablement lancés par Rossetti, Métrailler et Mathez augmentent le score. A la 38e minute un pénalty est sifflé contre les Lausannois pour hands dans les 16 m. Métrailler marque imparablement. Dans les dernières minutes, Sion se joue de son adversaire.

Ainsi, après un début difficile, Sion s'est tout de même imposé de remarquable façon. La défense spécialement s'est améliorée dès la reprise, alors que les avants ont fait preuve d'une efficacité peu commune.

Union ne méritait pas une telle défaite ; l'équipe travaille bien, mais le gardien Aebi est extrêmement faible. La partie, disputée très correctement, a été arbitrée de façon impeccable par M. Dominiconi de Genève. **P. A.**

Lutry-Saint-Maurice, 3-3

St-Maurice, qui lutte énergiquement afin d'éviter la relégation, devait se rendre à Lutry pour affronter un adversaire jouant durement et profitant de la faiblesse d'un arbitre sans conscience professionnelle et surtout sans connaissances des règles de jeu. Nous devons à nouveau protester énergiquement contre le choix des arbitres. Pour quelle raison devons-nous toujours avoir des arbitres vaudois ou genevois et, comble de malheur, parmi ceux-là encore les plus mauvais et qui ne peuvent s'empêcher d'avoir des sympathies pour leur équipe ? M. Brœnnimann, de Payerne, nous a fait une démonstration d'arbitrage pitoyable et a simplement favorisé Lutry en lui accordant 2 pénalties imaginaires. Le public de Lutry lui-même protesta contre pareilles erreurs (voulues). M. Brœnnimann, vendez votre sifflet ou utilisez-le à Payerne en arbitrant des matches de jeunes filles !

Quant au match il fut plaisant, avec une supériorité incontestable de St-Maurice qui aurait mérité un 4-1. A mentionner spécialement la belle partie du jeune Bonvin ainsi que de l'inter gauche. A eux seuls, ils ont marqué les trois buts, non sans que Chiono ait participé au deuxième.

Tissières nous a paru moins agressif que d'habitude, tandis que Rappaz, Mottier et Micotti ont bien travaillé. Sarrasin a rempli son rôle ingrat de second centre demi. Michaud, trop nerveux, n'est pas à son aise dans la ligne d'attaque.

Après ce match de dimanche, nous croyons que St-Maurice peut éviter la relégation en maintenant le moral dont l'équipe était animée dimanche à Lutry.

t.

St-Léonard I-Viège I, 2-1

Après la cuisante défaite subie contre Aigle, St-Léonard aborde cette partie avec appréhension. Son équipe remaniée aura-t-elle la cohésion nécessaire pour battre les coriaces Viégeois ?

D'emblée on sent de part et d'autre la volonté de vaincre qui fera de ce match une partie palpitante. Le premier quart d'heure voit une légère supériorité des locaux qui n'arrivent pourtant pas à passer la forte défense visiteuse. C'est au contraire l'ailier gauche viégeois qui, d'un tir de biais, bat imparablement Studer. Ce but qui, les dimanches précédents, aurait complètement démoralisé l'équipe locale, fut un véritable stimulant. En effet, dès cet instant St-Léonard fit preuve d'un moral complètement retrouvé. L'équipe, bien amenée par le centre avant Gillioz, marqua deux buts amplement mérités et la mi-temps survint sur ce résultat.

La deuxième mi-temps vit les deux équipes faire jeu égal. Rien de spécial jusqu'à la 24e minute où Viège laisse échapper sa dernière chance d'égaliser. En effet, son inter droit, seul devant le gardien, se paya le luxe de mettre par-dessus la latte. On note de jolies échappées de part et d'autre qui se terminent soit en corner, soit dans les mains des gardiens. C'est donc sur le score final de 2-1 que les équipes regagnent les vestiaires.

E. P.

✲ **L'ailier gauche du Martigny-Sports, Charly Balma, jouera probablement la saison prochaine avec le F. C. Sion, ses occupations professionnelles l'appelant à résider dans la « capitale ».**

✲ **A Lausanne, en match amical de hockey sur terre, le Stade a battu par 2 à 0 le H. C. Tourbillon de Sion.**

SKI

Victoire de Grosjean à Thyon

Excellement organisé par le Ski-club Sion, le VIe Derby de Thyon, dernière grande manifestation de la saison en Suisse, a rempotré un magnifique succès. Par un temps idéal, plus de 90 coureurs ont effectué un parcours de 2,5 km. et dont le slalom avait été piqueté par l'ancien champion suisse A. Rombaldi, aidé par C. Theytaz et R. Berthod.

Chez les dames, la victoire ne pouvait échapper à la championne suisse M. Berthod, de Château-d'Œx. Au 2e rang R.-M. Trachsel de Crans, en constant progrès. Chez les juniors dames, victoire de M. Langel, de Villars.

Surprise dans la catégorie juniors messieurs, où G. Talon, de Montreux, l'emporte après un brillant parcours devant J.-C. Bron, de Montreux, et Milo Fellay, de Verbier, qui paraît fatigué. Belle course également de Guanziroli et Carron, de Verbier.

Longtemps la lutte fut indécise chez les seniors, finalement la victoire revint à l'excellent Gailland de Verbier, devant le régional Roger Solioz, de Nax, en progrès, et O. Andenmatten, de Saas-Fee, toujours dangereux.

Chez les élites, on s'attendait à une victoire valaisanne, mais c'est un ami du Valais qui l'emporta en la personne du souriant Genevois F. Grosjean. Rey et Bumann disqualifiés, la 2e place revint à A. Bonvin, de Crans, devant B. Perren dont c'était la rentrée.

Lors de la distribution des prix, M. Marius Coudray, au nom du Ski-club, et M. A. Deslarzes prirent la parole et félicitèrent les concurrents. En résumé, brillant succès du VIe Derby de Thyon qui clôture dignement une saison riche en émotions sportives. **Popsy.**

DAMES. — Elite : Berthod Madeleine, Château d'Œx, 1' 51". **Seniors I :** Trachsel Rose-Marie, Crans, 2' 2"3. **Seniors II :** Zimmermann Marguerite, Champéry, 2' 14". **Juniors :** Langel Claudine, Villars, 1' 53"2.

MESSIEURS. — Elite : 1. Grosjean Fernand, Genève, 2' 12"1; 2. Bonvin André, Crans, 2' 14"; 3. Perren Bernard, Zermatt, 2' 17"; 4. Lauber Joseph, Zermatt, 2' 19"3; 5. Petrig Egon, Zermatt, 2' 31"4; 6. Supersaxo Alphonse, Saas-Fee, 2' 32'2; 7. Perret Louis-Charles, La Chaux-de-Fonds, 2' 48"4.

Seniors I : 1. Gailland Louis, Verbier, 2' 22"3; 2. Solioz Roger, Nax, 2' 27"1; 3. Andenmatten Oscar, Saas-Fee, 2' 29"; 4. Schmidhalter Félix, Brigue, 2' 29"3; 5. Kalbermatten Stanislas, Saas-Fee, 2' 30"2; 6. Trombert J.-M., Illiez, 2' 30"3; 7. Grunwalder Werner, Brigue, 2' 30"4; 8. Mathey Raymond, Salvan, 2' 33"2; 9. Giroud Ami, Verbier, 2' 34"2; 10. Perrin Gilbert, Illiez, 2' 36".

Juniors : 1. Talon Gérard, Montreux, 2' 25"1; 2. Bron Jean-Claude, Montreux, 2' 27"1; 3. Fellay Milo, Verbier, 2' 31"; 4. Mach Bernard, Genève, 2' 31"1; 5. Mounier Jean, Genève, 2' 32"; 6. Tille Daniel, Chaussy, 2' 32"1; 7. Fernex Pierre, Genève, 2' 33"1; 8. Guanziroli Claude, Verbier, 2' 36"; 9. Carron Michel, Verbier, 2' 39"3; 10. Mayoraz Roger, Hérémence, 2' 40".

Equipes : 1. Zermatt (Perren Bernard, Lauber Joseph, Petrig Anton), 7' 8"2; 2. Verbier, 7' 29"3; 3. Saas-Fee, 7' 31"4; 4. Montreux, 7' 34"; 5. Genève, 7' 36"2; 6. Brigue, 7' 40"2; 7. Illiez, 7' 43"1; 8. Genève, Amis montagnards, 8' 0"2; 9. Sion, 10' 10".

6e Trophée du Muveran

22 patrouilles, dont deux de chasseurs alpins français, ont pris part à cette importante compétition alpine, dont le parcours comprend 52 km. effort.

Un temps splendide a tenu compagnie aux concurrents pendant toute l'épreuve qui fut une réussite complète, grâce à l'excellente organisation de membres de l'Union des patrouilleurs alpins br. mont. et fort. 10.

Seniors I : 1. Ski-Club Diablerets, 4 h. 22' 01"; 2. Ecole de Haute Montagne, Chamonix, 4 h. 54' 32"; 3. Ski-Club Plan Névé, 4 h. 57' 06"; 4. Cp. GF 19, Bulle, 5 h. 02' 14"; 5. Ski-Club Daviaz I, 5 h. 11' 25"; 6. Ski-Club Morges, 5 h. 34' 35"; 7. UPA I, Lausanne, 5 h. 51' 30"; 8. Ski-Club La Corentine, Bière, 6 h. 08' 25"; 9. Ski-Club Alpina, Bulle, 6 h. 20' 57"; 10. 27e Chasseurs Alpins, Annecy, 6 h. 24' 34"; 11. Fédération montagnarde genev., 7 h. 01' 27"; 12. UPA II, Lausanne, 8 h. 36' 25".

Seniors II : 1. Cp. GF 10, St-Maurice, 4 h. 42' 20"; 2. Ski-Club Bagnes, 5 h. 25' 42"; 3. Ski-Club Léman I, 6 h. 31' 31"; 4. Ski-Club Bâle, 7 h. 48' 12".

Parcours « Chamois » : 1. UPA, Bex, 3 h. 34' 56"; 2. Banlieue lausannoise, 3 h. 51' 26; 3 SFG Lucens, 4 h. 46' 20"; 4. Ski-Club Léman II, 5 h. 38' 54".

VALAIS

Avec la Société valaisanne de prophylaxie criminelle

Cette utile société tenait samedi dernier, à 16 h., à la salle du Grand Conseil à Sion, son assemblée générale annuelle sous la présidence de M. le juge instructeur Pierre Delaloye, de Monthey.

Avec fermeté, maestria, M. Delaloye dirigea les débats. Il eut l'honneur de saluer diverses personnalités, notamment Mgr Adam, évêque du diocèse, MM. Gard, Schnyder, Gross, Lampert, conseillers d'Etat, Moulin, conseiller national, etc.

Après avoir exposé les buts de la société, lancé un appel pressant à toutes les personnes de bonne volonté pour collaborer à la lutte contre la criminalité, il donna la parole au secrétaire. Le distingué directeur des Etablissements pénitentiaires, M. Angelin Luisier, sut être précis et son rapport condensé mit en relief le travail accompli. M. Henri de Roten, caissier aussi compétent que minutieux, donna lecture des comptes. Mlle Roux, assistante sociale, présenta un rapport d'activité qui éclaira d'un jour nouveau l'immense labeur des zélées collaboratrices du comité de prophylaxie et de patronage des détenus libérés. Il faut être doué de bon sens pratique, de bonne volonté, de courage, de patience pour assumer de telles responsabilités et demandant en même temps de la diplomatie pour arranger bien des choses...

La séance administrative terminée, M. Delaloye donna la parole à S. Exc. Mgr Adam pour son magistral exposé « Milieu familial et délinquance ». La simplicité autant que la largeur de vues du distingué conférencier avaient attiré une foule d'auditeurs. Mgr Adam situa ce problème d'une importance capitale pour la vie des individus et la bonne marche de la vie sociale avec compétence et distinction. Il mit en parâllèle l'esprit de liberté inné en chaque être humain. Il évoqua le problème des hommes retranchés de la collectivité par suite de leurs erreurs et purgeant derrière les murs d'une prison leur peine. Et malgré leur condamnation, dit l'orateur, ces pauvres malheureux demeurent nos frères. Nous devons souvent les plaindre et ne pas les condamner ni leur refuser notre affection. Ils sont les victimes d'une mauvaise éducation au sein de leur famille, ils ont été sevrés d'amour, ils ont vu le vice en ce milieu qui aurait dû au contraire leur enseigner la vertu et les former au bien, au sentiment du devoir. Victimes de l'incompréhension, enfants de parents divorcés ou désunis, ils ont eu une jeunesse manquée qui les a conduits au mal, lorsqu'ils ont été livrés à eux-mêmes et à leurs tristes penchants. Chacun sait la suite : ils ont fauté. La justice a dû les punir. Ils subissent une peine d'emprisonnement. Ils sont devenus en quelque sorte des êtres à part, parfois des parias...

Comme remède à ce grand mal dont souffrent tant de pauvres malheureux délinquants, Mgr Adam a suggéré celui de l'amour vrai et sincère au sein de la famille et l'exemple d'une vie de travail harmonieusement unie à la concorde et à la paix. La figure rayonnante de saint Jean Bosco, le protecteur de la jeunesse, et celle de sa mère, furent citées à l'appui de sa thèse, pour montrer combien la tendresse d'une mère, sa douceur, sa fermeté, sont à même de réaliser des miracles. Mgr Adam fut très applaudi et M. Delaloye lui exprima ses sentiments de gratitude, l'assurant que ses paroles si paternelles produiront des fruits abondants et permettront de résoudre dans une large mesure le problème de la délinquance. p.

Fully

SOCIETE DES COMMERÇANTS. — Les commerçants de Fully ont tenu leur réunion annuelle. Ils ont réélu leur comité composé de MM. Robert Taramarcaz, président, Adrien Roduit, vice-président, et René Gay, secrétaire-caissier. MM. Francis Bender et Raphaël Bender ont été réélus également comme censeurs.

Dans un brillant exposé, M. Henri Gianadda, licencié ès sciences économiques à Sion, les a entretenus des problèmes commerciaux actuels.

Le nouveau président d'Ardon

M. Marius Lampert, ancien président d'Ardon, ayant été élu conseiller d'Etat, les citoyens de cette commune étaient appelés dimanche à élire un nouveau président et un nouveau membre du Conseil.

M. Pierre Delaloye, préposé à l'Office des poursuites, a été désigné président par acclamations, tandis que M. Paul Broccard était également élu à la fois conseiller et vice-président en remplacement de M. Pierre Delaloye.

L'activité du « Souvenir valaisan »

L'exercice 1952 accuse un solde actif de Fr. 4,228.14. Ce résultat est exceptionnel. Il n'est pas dû à une diminution des besoins, mais à un réjouissant accroissement des dons, le nombre des donateurs s'étant élevé à 96.

Nous soulignons la gratitude que nous devons à la Fondation du Don national suisse, dont la subvention s'est élevée en 1952 à Fr. 17,965.— et exprimons notre vive reconnaissance à tous les bienfaiteurs de notre Œuvre, particulièrement à l'Etat du Valais, pour son versement de Fr. 3000.—, prélevé sur le bénéfice de la Loterie romande ; à la Ciba S. A., à Monthey, dont l'appui ne nous fait jamais défaut et qui a encore augmenté sa subvention, en la portant à Fr. 600.— ; à la S. A. l'Energie de l'Ouest-Suisse à Lausanne, à la Banque Cantonale du Valais à Sion et à la Société valaisanne des Officiers à Sion, pour leurs dons de Fr. 100.—.

Il nous est particulièrement agréable de relever le magnifique succès, dû à une organisation impeccable, de la vente d'insignes par l'Association des Trompettes et Tambours militaires du Valais romand. Nous saluons, en outre, le sens réjouissant de la solidarité, dont font preuve les E. M. et unités en service, qui nous accordent en nombre croissant leur appui généreux.

Le nombre de nos membres actifs reste à peu près stationnaire à 260.

Le nombre des familles bénéficiant de secours mensuels réguliers a été, en 1952, de 45. Compte tenu de l'allocation supplémentaire d'automne et d'un versement de Fr. 10.— à Noël pour 63 orphelins âgés de moins de 15 ans, ces familles ont reçu de notre Œuvre en 1952 Fr. 16,088.47 de secours réguliers et Fr. 4101.45 de secours occasionnels. Les dépenses pour les enfants envoyés à la Colonie de vacances de Giétroz-Finhaut s'élèvent à Fr. 2,161.40 pour 9 garçons et 4 fillettes, qui ont bénéficié d'un séjour de près de six semaines à la montagne.

Malgré le résultats favorable de l'exercice 1952, nous devons adresser un appel pressant à toutes les générosités. Nous voudrions spécialement demander aux communes qui ne l'ont pas encore fait, de soutenir notre effort.

In Memoriam, « Souvenir valaisan ».

Festival de chant du 3 mai à Leytron

Après Champéry et Salvan, la cité du vignoble aura le grand plaisir de recevoir dans ses murs la belle cohorte des chanteurs et chanteuses du Bas-Valais qui fêteront en ce jour le 3e Festival de la Fédération.

800 chanteurs et chanteuses s'y donneront rendez-vous à l'hospitalier village de Leytron, dans un cadre ilyllique, orné par le printemps.

Comme toujours, sa population fera preuve de sa cordialité coutumière et chacun emportera de cette journée un agréable souvenir.

Le Festival du 3 mai n'aura rien à envier à ses devanciers. En pleine nature, cette manifestation associera ce qui est bon et ce qui est beau pour la joie de tous et marquera d'une nouvelle étape le développement choriste du Valais romand.

Leytron prépare bien les choses et les nombreux hôtes de ce jour ne seront point déçus.

Pèlerinage de Lourdes

On nous écrit :

Pour la première fois que notre Evêque vénéré, Mgr Adam, préside le pèlerinage de la Suisse romande, il aura la joie de conduire à Lourdes un nombre de diocésains qui n'a jamais été atteint : 1450 Valaisans, dont Sa Révérence Mgr Lovey, Prévôt du Grand-St-Bernard, 22 prêtres, 15 infirmières, 80 malades, 80 brancardiers ; c'est dire la confiance grandissante du Valais en Notre Dame de Lourdes, confiance à laquelle le jubilé marial de notre diocèse vient encore de donner un nouvel élan.

Prochainement les pèlerins recevront les directives concernant les trains, l'horaire et les hôtels de Lourdes.

Que dès maintenant chacun se prépare par de ferventes prières à mériter les grâces insignes que Notre Dame lui réserve dans sa maternelle bonté.

Le comité.

Pour ceux qui n'ont pas accompli leurs tirs obligatoires

Le Conseil fédéral a décidé de réduire de 3 à 2 jours la durée des cours de tir spéciaux que doivent faire les militaires qui n'ont pas accompli les exercices obligatoires. L'expérience a montré que des cours bien organisés permettent d'obtenir en 2 jours les résultats désirés. A cet effet, le Conseil fédéral a pris un arrêté entrant en vigueur le 1er juin et disposant que les tireurs qui ne font pas ou ne terminent pas les exercices réglementaires sont appelés à un cours spécial sans solde. Ces cours de deux jours ont lieu sur les places d'armes. Les instructeurs et les participants portent l'uniforme.

Elections annulées

Le recours déposé par un groupe de conservateurs à la suite des élections communales du 7 décembre, à Salins, a été accepté par le Conseil d'Etat qui a fixé au 24 mai le nouveau scrutin.

Action chimique hanneton 1953

L'action de destruction chimique des hannetons, qui sera entreprise très prochainement, s'étendra sur le territoire de 44 communes, situées entre Salquenen-Sierre inclus et la Porte du Scex sur Vouvry, y compris les coteaux jusqu'à une altitude d'environ 1000 mètres et abstraction faite de 5 communes du Valais central.

Nous attirons l'attention sur certains points importants de cette campagne de lutte.

I. Mesures de précaution concernant les machines aériennes :

Seront utilisés pendant l'action hanneton 1953 trois avions et deux hélicoptères. Le commandement de l'action dispose de 5 places d'atterrissage réparties comme suit :

2 places principales : Sion et Bex
3 places secondaires : 1 entre Chalais et Chippis, 1 sur Charrat et 1 à Evionnaz.

Il est interdit à toute personne d'approcher ces places d'atterrissage.

II. Pour être efficace, la campagne hanneton doit être menée en l'espace de 12 jours. En conséquence, il est interdit de prendre contact avec les personnes chargées de mener à bien l'entreprise. Tout retard nuirait à la bonne marche de l'action.

III. Mesures de protection concernant les abeilles :

En date du 7 avril, le Conseil d'Etat du Valais a pris une décision ayant la teneur suivante :

« Le Conseil d'Etat, vu l'arrêté du 13 février 1953 concernant la lutte contre les hannetons et la nécessité de donner aux apiculteurs les moyens de protéger les abeilles contre les produits utilisés lors de cette action ; sur proposition du Département de l'intérieur, **décide :**

1. En 1953, l'apiculture pastorale est autorisée à partir du 20 avril. Demeurent interdites à l'apiculture pastorale, les régions mises à ban en 1953, à savoir :
   a) la vallée du Trient jusqu'à Vernayaz y compris,
   b) le district de Rarogne Occidental.
2. Les apiculteurs qui le désirent peuvent transporter provisoirement leurs ruches dans des zones de plaine non atteintes par les traitements et notamment dans des parchets éloignés de 200 mètres au moins de toute plantation d'arbres fruitiers à noyaux ainsi que des pommiers, noyers, chênes, peupliers et tous boqueteaux de feuillus.
3. Les apiculteurs sont invités à prendre en outre les mesures de protection suivantes :
   a) aspersion des ruches pour éviter les sorties d'abeilles lors des traitements dans les environs immédiats ;
   b) traitement des arbres fruitiers voisins du rucher tôt le matin ou tard le soir ;
   c) entente avec les propriétaires voisins immédiats pour effectuer les traitements dans les meilleures conditions ;
   d) application des mesures mentionnées sous ch. 1 et 2 ci-dessus aux ruchers attenant aux boqueteaux de feuillus. »

En conséquence :

1. Les apiculteurs qui en ont la possibilité peuvent pratiquer l'apiculture pastorale dès le 20 avril et ainsi amener leur rucher en dehors des zones de traitement. Aucune indemnité de transport n'est allouée dans ce cas.
2. Les apiculteurs qui se trouvent dans une zone de **50 mètres** voisinant des bosquets, vergers ou jardins fruitiers composés d'espèces feuillues sont invités à transporter provisoirement leurs ruches dans des zones de plaine ou de coteau non atteintes par les traitements (de Salquenen à Chamoson, rives droite et gauche, depuis 1000 m. d'altitude ; de Charrat à Vernayaz dès 700 m. d'altitude ; pour la région de la vallée de la Dranse, de Bovernier à Martigny-Bourg, les ruchers devront être transportés dans une zone au-dessus de 1000 m. d'altitude ; de Vernayaz à la Porte du Scex, depuis 600 m. d'altitude ; pour la commune de Troistorrents, qui participe également à la lutte, on placera les ruchers dans une zone de 100 m. au-dessus des gorges de la Vièze). Pour ceux-là seulement, il sera versé une indemnité de déplacement de Fr. 5.— par colonie transportée, à la condition expresse qu'elles soient de retour sur leur emplacement de départ pour le 20 mai. Ces apiculteurs voudront bien indiquer à la Station cantonale d'entomologie à Châteauneuf, le plus rapidement possible, le nombre de colonies déplacées et l'endroit où elles seront mises durant l'action. Un contrôle sera exécuté pendant la campagne.
3. Les apiculteurs dont les ruches sont situées en dehors de la zone de 50 m. des endroits éventuellement traités comme indiqué sous b) prendront lors des traitements les mesures de précaution mentionnées sous art. 3 de la décision du Conseil d'Etat. Ces mesures sont amplement suffisantes pour la protection de leur cheptel apicole.

Remarques :

1. Le personnel chargé des traitements au moyen de machines terrestres telles qu'atomiseurs et pompes à moteur, recevront des indications précises en ce qui concerne les applications d'insecticides aux alentours des ruchers, applications qui ne s'effectueront que le matin avant le lever du soleil ou le soir après son coucher.

Station cantonale d'entomologie
M. Luisier.

TREIZE ETOILES

La revue mensuelle illustrée du Valais

Extrait du numéro d'avril qui vient de paraître :

Pâques valaisannes — Le voyage d'Alexandrine — Une route qui ne doit rien au Dr Goudron — La Société valaisanne de Lausanne — Distribution du pain de Pâques — Luc — C.-C. Olsommer a 70 ans — La fête printanière de l'U.V.T. — Avant Pâques le Simplon s'est ouvert — La pointe des Savoleyres — La Verrerie de Martigny-Bourg — Atmosphère parlementaire — Avec nos sportifs — Le pilote des Alpes — Chronique touristique — Mots croisés.

En vente dans les kiosques et librairies. Fr. 1.—.

Au pied du mur on connaît le maçon:
A la Virginie on connaît Jean-Louis

avec ou sans filtre
un produit Burrus

75 ct.

Aucune cigarette de ce prix n'est aussi demandée: c'est la preuve de sa qualité.

Thiovit

contre tavelure, blanc du pommier, araignée rouge

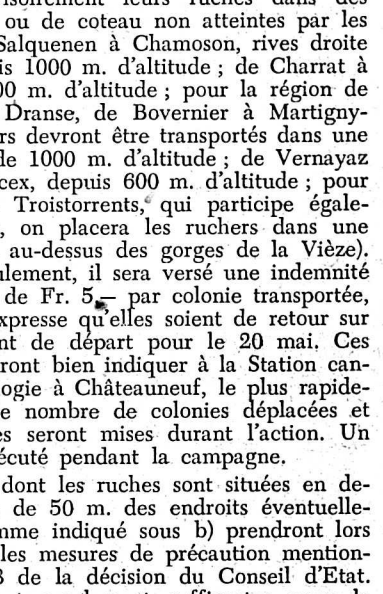

Sandoz S. A. Bâle

A vendre

POUSSINS

Leghorn, et

œufs à couver

issus de fortes poules de 2 à 4 ans, sélectionnées.

Parc Avicole Uhler, Bex, tél. 5 22 89.

PLANTONS

Bintje 28 fr., Böhms 27 fr., Roi Edouard 27 fr., Voran Ackersegen 27 fr., Jacobi 28 fr. - Importation 1952. Mme Schwab, cultures, à Payerne, tél. 037 / 6 27 38.

Lire les annonces, c'est mieux faire ses achats !

ETES-VOUS NERVEUX ?

Pourquoi n'utilisez-vous pas notre excellent

Tonique pour le cœur et les nerfs

dont la réputation n'est plus à faire ? Ce remède, parfaitement anodin, à base de plantes médicinales, constitue un précieux auxiliaire dans les cas suivants : **affections nerveuses du cœur, insomnie, irritabilité, nervosité, troubles circulatoires, ainsi que stagnation sanguine et vapeurs pendant le retour d'âge.**

Un essai vous convaincra !

Flacon pour cure complète	Fr. 17.50
Moyen flacon	Fr. 8.90
Petit flacon	Fr. 4.70

En vente dans les pharmacies et les drogueries ou directement à la

Pharmacie Lapidar Zizers

Cette marquée déposée garantit l'authenticité et la qualité supérieure de ce médicament.

CURE-HERBORISTE KUNZLE

EN MARGE D'UN CENT-CINQUANTENAIRE

L'ACTE DE MÉDIATION

Nos voisins, les Vaudois, viennent de célébrer avec cérémonial le cent cinquantième anniversaire de leur entrée dans la Confédération. A cette occasion, de doctes et savants discours furent prononcés. L'un des plus remarquables fut, sans contredit, celui de M. Bridel, recteur de l'Université.

1803, date de l'entrée de Vaud dans la Confédération, mais aussi date de l'Acte de médiation. Remontons un peu dans cette histoire relativement récente encore.

En 1798, la France nous imposait la Révolution et créait la République helvétique une et indivisible, avec une constitution de caractère radicalement unitaire. Dès lors, on s'est constamment querellé autour de l'unitarisme. En 1802, on était en plein gâchis.

Le désordre prenait fin, en 1803, par un acte d'autorité émanant de Bonaparte : l'Acte de médiation, lequel contient une constitution fédérale et 19 constitutions cantonales. En principe, il abolit les privilèges, libère les cantons sujets, mais fait totalement litière de la souveraineté nationale.

Les historiens ont souvent loué la perspicacité de Bonaparte. Ne déclarait-il pas : « La nature a fait de votre Etat un Etat fédéraliste ; ne pas le reconnaître ne serait pas d'un homme sage » ? En réalité, Napoléon était un astucieux hypocrite. Hypocrite dans ses paroles. Astucieux dans ses vues politiques.

L'Acte de médiation n'était qu'un retour en arrière, un retour à la faiblesse organique de la Confédération de 1798. Napoléon « renforçait nos faiblesses » pour mieux nous dominer. Il eut au moins le mérite de faire taire les querelles par un habile compromis entre les tendances fédéralistes et les tendances unitaires.

La constitution cantonale vaudoise, contenue dans l'Acte de médiation, offre, à l'étude, un intérêt certain. Si elle abolissait les anciens privilèges, n'en créait-elle pas de nouveaux ? Les élections se faisaient selon le système censitaire. Pour être électeur il fallait posséder deux cents francs ou des titres de propriété pour trois cents francs au moins. Pour être élu il fallait être riche. Avoir vingt-cinq ans et posséder vingt mille francs de fortune, ou bien, l'âge suppléant à l'argent, être âgé de cinquante ans et posséder quatre mille francs. (Il faut multiplier ces sommes par dix, si l'on veut obtenir une équivalence avec notre monnaie actuelle. Les célibataires avaient le droit de vote dès trente ans seulement, alors que les hommes mariés (seraient-ils plus sages ?) votaient à vingt ans déjà.

L'Acte de médiation instituait la séparation des pouvoirs. Le canton de Vaud était doté d'un Grand Conseil (dont les membres étaient élus pour un tiers par le peuple), d'un Petit Conseil, qui est devenu le Conseil d'Etat, et d'une Cour d'appel.

L'Acte de médiation relevait les Vaudois de la tutelle bernoise, les établissant citoyens suisses.

Les débuts de Vaud, comme canton souverain de la Suisse, ne furent pas des plus faciles. D'une part, il fallait, selon l'expression d'un grand Vaudois, Henri Monod, il fallait « que tout s'organisât en même temps. Il était plus essentiel de vite faire que de bien faire. » Vaud devait tout créer, ayant été un pays sujet. Les autorités s'y sont appliquées avec intelligence et fermeté. C'était une époque où la Confédération n'assumait encore aucune des tâches importantes de l'Etat. Les cantons organisaient eux mêmes armée, douane, appareil judiciaire, finances publiques, etc. D'autre part, Vaud était visé par l'hostilité confédérale. On l'accusait, ce qui est faux, d'avoir attiré les armées françaises en Suisse, et Berne regardait d'un œil revendicateur ce fief récemment perdu.

Mais le canton bénéficiait des faveurs du tout-puissant Premier Consul. « Ceci est mon sang, déclarait Bonaparte. Le soleil retournera plutôt de l'Occident à l'Orient que Vaud à Berne. Si Berne veut reprendre Vaud, j'irai là et je prendrai toute la Suisse. Dites-leur ça. » De telles paroles avaient de quoi impressionner les bords de l'Aar.

Les Vaudois ne pouvaient s'empêcher de voir en Napoléon un libérateur. Le nom des Bonaparte leur fut toujours cher. On en eut la preuve en 1838, lorsque le gouvernement s'opposa avec la dernière énergie à la demande d'extradition de Louis Napoléon Bonaparte, réclamée par Louis Philippe.

L'Acte de médiation, œuvre de Napoléon, a été pour les Vaudois un point de départ, l'origine d'une vie politique qui n'a cessé de se développer.

r. r.

Petite cause, grand effet

L'inattention d'un mousse de 16 ans a causé le naufrage d'un baleinier japonais de 9330 tonnes qui évoluait dans l'Antarctique. La bateau « Settsu-Maru » s'est mis à couler quand, par inadvertance, le mousse eut ouvert une valve, à fond de cale, ce qui permit à l'eau de pénétrer dans le bateau. On essaya en vain de pomper l'eau.

Résultats de la votation fédérale

concernant la loi revisée sur le service des postes

Cantons	OUI	NON
Zurich	48,719	107,395
Berne	37,196	57,598
Lucerne	10,529	21,353
Uri	3,040	2,745
Schwytz	2,946	6,940
Obwald	858	2,249
Nidwald	1,087	2,391
Glaris	2,927	3,806
Zoug	1,956	3,739
Fribourg	6,602	11,225
Soleure	15,440	15,578
Bâle-Ville	7,526	13,866
Bâle-Campagne	5,728	9,684
Schaffhouse	4,742	8,440
Appenzell (Rh. int.)	3,149	6,456
Appenzell (Rh. ext.)	670	1,168
Saint-Gall	21,441	35,876
Grisons	9,898	11,672
Argovie	26,302	44,227
Thurgovie	11,428	21,251
Tessin	7,431	8,193
Vaud	14,694	30,573
Valais	7,263	8,229
Neuchâtel	10,033	16,697
Genève	5,185	13,678
Total	266,792	465,029

Participation au scrutin : 50 % environ.

Ce premier scrutin de l'année donne un résultat sans équivoque : le projet est repoussé dans une proportion de près de deux contre un, soit par 465,000 non contre 266,000 en chiffre rond. La participation au scrutin montre que l'enjeu de la partie n'avait pas été jugé digne d'intérêt par... la moitié du corps électoral ! Tous les cantons se sont prononcés négativement à l'exception d'Uri.

Pourtant, il paraissait normal et raisonnable que la poste puisse adapter certaines taxes de ses services déficitaires au renchérissement du coût de la vie. Le bateau était peut-être un peu trop chargé et la déclaration du Conseil fédéral de mettre en vigueur seulement une partie des taxes envisagées a plutôt donné l'impression que tout n'était pas clair dans cette affaire. Il faudra sans doute remettre l'ouvrage sur le métier avec des visées plus modestes. On regrettera que cette nouvelle tentative de **suppression de la franchise de port** n'ait pas abouti. Elle aurait mis fin à d'indéniables abus tout en éliminant une source de déficit pour la poste.

Le rejet du projet peut être considéré comme une invite pressante à ménager les deniers publics et à réaliser des économies dans l'administration. La majorité du peuple suisse estime apparemment — car il n'y a dans ce verdict aucune inimitié à l'égard de la poste — que même sans les versements de cette grande régie la Confédération doit pouvoir arriver à nouer les deux bouts sans mettre à contribution de nouvelles ressources fiscales. Au moment où deux initiatives sont lancées pour la réduction et le contrôle des dépenses fédérales, c'est une indication à retenir. Elle montre que tout projet d'aménagement constitutionnel des finances de la Confédération ne comportant pas de sérieuses et véritables économies aura bien de la peine à trouver grâce devant le souverain.

Buvez chaque jour sans gros débours du Malt Kneipp
Seulement Fr. 1.40 la livre!

Comment cousent LES CHIRURGIENS
Mettez-vous à la place d'un chirurgien cousant la cornée d'un œil. Imaginez-le cousant les extrémités d'une artère cardiaque, avec quelques minutes pour réussir des points suffisamment résistants. Lisez *Sélection* de mai, vous verrez comment s'y prennent les chirurgiens pour accomplir chaque jour de véritables prouesses.
Achetez dès aujourd'hui votre n° de Mai de
Sélection

QUI...
s'intéresserait à la vente de métrages de tissus de qualité pour robes, manteaux, costumes à des prix très bas ?
S'adresser à Arc en Ciel S. A., Lausanne.

La Fabrique de brosses
JUST
à Walzenhausen
offre la représentation exclusive, dans le secteur de Martigny et environs, clientèle privée. Bon gain durant toute l'année, existence assurée. Le postulant admis sera bien formé. Connaissance de la vente pas nécessaire. Les ouvriers ou artisans ont de grandes possibilités d'améliorer leur situation.
Nous demandons bonne présentation, travail intensif, service sérieux de nos clients.
Faire offres manuscrites avec photo, âge, état civil à la
MAISON JUST à WALZENHAUSEN / App.

A vendre une
benne à fumier
en bon état. S'adresser chez A. Lobietty, La Bâtiaz.

On demande à louer, à Martigny,
JARDIN
S'adresser au journal sous R 1349.

A louer à Vernayaz
maison indépendante
comprenant : un appartement de 3 chambres, cuisine, salle de bains, etc. - Téléphoner au N° 026 / 6 58 27 .

A louer à Miéville près Vernayaz
maison indépendante
comprenant : un appartement de 3 chambres, cuisine, salle de bains, grange-écurie et autres locaux.
S'adresser au Buffet de la Pissevache.

BOUCHERIE CHEVALINE
MARTIGNY-BOURG
Tél. 6 10 91

Rôti 1er choix	le kg.
sans charge	5.—
Ragoût » »	4.20
Bouilli, côtes couv.	3.60
Saucisses mi-porc	3.80
Saucissons 3/4 porc	7.—
Viande séchée	6.80
Salamettis maison	7.—
Côtes fumées à cuire, depuis	3.—

Expéditions contre remboursement à partir de 2 kg., ½ port payé.
A. Aebi.

TUYAUX CAOUTCHOUC
pour arrosages et sulfatages. Les grandes marques en stock.
Prix imbattables !
Demandez offres
Magasin Pannatier, à Vernayaz

Lysoform Puissant, antiseptique, microbicide, désinfectant, désodorisant: non caustique ; odeur agréable. Adopté par les hôpitaux, maternités, cliniques, etc. ; il a aussi sa place dans la pharmacie de famille et le cabinet de toilette.
Lysoform
Evitez les contre-façons en exigeant l'emballage original de la marque déposée.
Flacons : 100 gr., 250 gr., 500 gr., 1 kg.
Savon toilette. — Savon barbe.
Toutes pharmacies et drogueries
Société suisse d'Antiseptie Lysoform, Lausanne

Bureau de commerce à Martigny demande
jeune fille
connaissant la dactylographie, comme aide de bureau. Offres par écrit au journal sous R 1285.

6 x 24.000

9 MAI
Loterie Romande
Sion, place du Midi - Chèques postaux II c 1800

SUPERBE
TORNAX
2 temps, 1 et 2 cylindres
200 - 250 cm³
SUPERBE
La B. S. A., 4 temps,
125 à 650 cm³
Formidable
chacune dans sa catégorie, disent ceux qui les possèdent ou qui les ont essayées. Faites une promenade à Fully, où vous pourrez demander une démonstration sans engagement chez l'agent
Onésime BENDER, Garage du Pont, Fully
Téléphone 6 31 01 Facilités de paiement

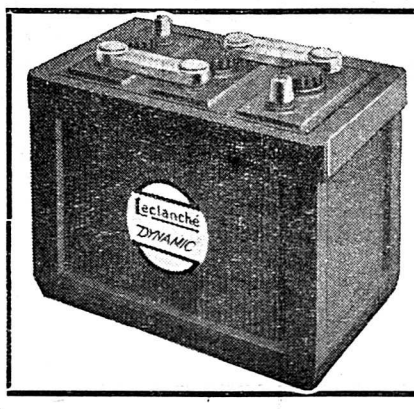

AUTOMOBILISTES !
Exigez de votre garagiste l'accumulateur Leclanché « Dynamic ». Leclanché à l'avant-garde du progrès. — Dépôt Service de l'Usine Auto-Electricité.
PIERRE GUEX
Avenue du Grand-St-Bernard
Martigny-Bourg Tél. 6 10 06

Barattes (Système RUCH)
Ecrémeuses
Cercles à fromage
Toiles à fromage
Présure en poudre
Etuve à présure
Tous les articles pour fromageries
Demandez notre catalogue bien illustré qui vous sera remis gratuitement
FR. WINKLER, Konolfingen / Berne
Tél. 031 / 68 41 31

100.000 ménagères suisses enthousiasmées
CAKE-MIX a eu un succès fou! Témoins les nombreuses clientes qui, après le premier essai, sont revenues acheter plusieurs paquets d'un coup!
CAKE-MIX est un mélange prêt à l'emploi de tous les ingrédients d'un cake délicieux. Il suffit de le délayer dans du lait ou de l'eau; la pâte est prête en 1 minute. Après 30 à 40 minutes de cuisson, vous avez un cake maison d'un goût succulent. Grâce au Cake-Mix, vous pouvez confectionner un grand nombre de gâteaux savoureux: tartes aux fruits, tourtes au chocolat, etc.

Bon marché: Un paquet de 400 g donne 500 g de cake et ne coûte que fr. 1.95.
Dans tous les bons magasins d'alimentation.
NUTRAPHAR S.A. ZURICH 45
CAKE-MIX, la première pâte sèche suisse

Cinéma Corso

Du jeudi 23 au dimanche 26, soirées à 20 h. 30
Dimanche mat. à 14 h. 30
Location 6 16 22

La Vallée de la Vengeance

l'adaptation magistrale à l'écran du poignant roman de Luke Short, le grand maître des romans d'aventures. En technicolor, avec BURT LANCASTER

Martigny

† Luc Duchoud

Samedi matin, au début de la matinée, une bien pénible nouvelle se répandait à Martigny.

Luc Duchoud, contremaître à l'entreprise Conforti, occupé aux travaux d'élargissement de la route cantonale sur le tronçon Martigny-Charrat venait d'être victime d'un grave accident et conduit d'urgence à l'Hôpital.

Malgré les soins les plus dévoués qui lui furent prodigués notre ami Luc devait décéder sans avoir repris connaissance.

Ainsi la mort venait d'enlever en pleine force de l'âge, à 54 ans à peine, un homme qui, quelques heures plus tôt, avait quitté plein de santé et de courage son foyer, sa chère maison cachée au milieu des massifs et des fleurs, pour laquelle il avait donné le meilleur de lui-même et qui portait la marque de son culte pour le beau.

Son départ, si brusque, laissera dans notre commune de la Bâtiaz où il avait joué un rôle très en vue, un vide qui sera difficilement comblé.

Il fonctionna durant près de 20 ans comme teneur des Registres, ceci à l'entière satisfaction de tous ceux qui eurent recours à lui au cours de cette longue période.

Au sein de l'administration communale où il siégea durant deux périodes, ses avis, toujours empreints de logique et de bon sens, étaient très écoutés par ses collègues.

Luc Duchoud était un fervent sportif. Il fut l'un des membres fondateurs du V.-C. « Pédale de la Tour » qui eut son heure de gloire mais, pour l'avoir pratiqué durant sa jeunesse, c'est encore le football qui l'intéressait le plus et il était un fervent supporter du Martigny-Sports.

Depuis plus de vingt ans contremaître dans l'entreprise Conforti, il était très apprécié de ses patrons et aimé des hommes qui travaillaient sous ses ordres.

Luc Duchoud éleva une famille de quatre filles qui aujourd'hui avec leur mère pleurent un mari et un père bien-aimé. Devant cette tombe, bien trop tôt ouverte, notre cœur se serre et l'on ne peut hélas que mesurer combien notre vie est fragile et éphémère.

Que toute sa famille si durement éprouvée par ce deuil cruel veuille bien trouver en ces quelques lignes l'assurance de notre profonde sympathie. **R. G.**

Distillerie Bompard

On distille à Martigny à partir de mercredi 22 avril (deux jours seulement) à la rue d'Octodure.

S'adresser chez M. Genoud distillateur.

Lutte contre les hannetons

Les producteurs de la commune de Martigny-Ville sont avisés qu'ils ont dès la sortie des hannetons l'obligation d'effectuer un traitement sur leurs arbres fruitiers attaqués et entre autres sur les cerisiers et autres espèces à noyaux.

Ils utiliseront à cet effet du Gésarol 50 ou du Lindane du type Gamalo ou Triagam.

Si les arboriculteurs ne remplissent pas leur devoir, la commune prendra les dispositions nécessaires à leurs frais.

A noter que ces traitements peuvent être combinés avec un traitement postfloral pour certaines espèces.

Administration communale de Martigny-Ville

Martigny-Boujean

Le coup d'envoi de cette importante rencontre sera donné, dimanche prochain, au stade municipal à 16 h. 10. Elle sera précédée, à 14 h. 30, du match Sion jun. I-Martigny jun. I.

COURTES NOUVELLES

1270 km. à l'heure

Le bombardier américain le plus rapide, le « B-47 Stratojet », a atteint la vitesse de 1270 km. à l'heure, soit 200 km. plus rapide que le son. Ce bombardier a volé à cette vitesse pendant trente minutes à une altitude de 12,000 mètres, entre Albuquerque, dans le Nouveau-Mexique, et Wichita, dans le Kansas.

— La ville de Fribourg comptera bientôt 30,000 habitants. On fait remarquer qu'il y a un médecin pour 650 habitants alors qu'en Suisse la moyenne est de 1 pour 750.

— Colette, le célèbre écrivain, a reçu hier la plaque de grand officier de la Légion d'honneur.

— Demain s'ouvriront devant la Cour pénale fédérale siégeant à Bâle, les débats du procès intenté à Emil Arnold, conseiller national, rédacteur du journal communiste « Vorwaerts » concernant les attaques contre l'indépendance de la Confédération.

Demandez le...

CERVINO

nouvel apéritif au vin préparé par Morand, Martigny

Monthey

Le concert de la Lyre

En vertu d'une devise à laquelle elle demeure fidèlement attachée, la Lyre montheysanne a prouvé dimanche soir que « L'art pour le bien » pouvait être aussi l'art pour le plaisir d'une agréable audition.

Le dévouement fait homme, M. Stridi, qui fut fleuri et complimenté, avait longuement et patiemment stylisé ses musiciens, les conduisant d'une baguette délicate dans l'exécution d'un programme éclectique mais sans surcharges inutiles.

Et c'est ainsi que furent successivement interprétés et appréciés une marche de Bollier, « Norma », ouverture de Bellini, « Coppella », ballet de Delibes, « Fantaisie-duo » pour deux clarinettes (MM. Camille Guerraty et Germain Donnet) de Delbecq, « La vie parisienne » d'Offenbach et « Zum Städtel hinaus », marche de Meissner.

Une soirée de la Lyre ne se conçoit pas sans une comédie théâtrale. MM. Raboud et Buttet ainsi que Mmes Bréganti et Wirz avaient jeté leur dévolu sur le « Gêneur indispensable » de William Aguet. Nouvelle occasion pour le public de se divertir et pour les acteurs de mériter une belle ovation.

M. Détorrenté qui avait aimablement salué son nombreux auditoire reçut invités et délégués au salon de l'Hôtel où le verre de l'amitié permit à M. Marcel Gross, nouveau conseiller d'Etat, de s'exprimer en ami de la Lyre et de la cité montheysanne. Le rédacteur de la « Feuille d'Avis de Monthey », M. Alexis Franc parla également comme membre des comités cantonal et fédéral des musiques.

Et c'est à l'orchestre Merry-Boys que revint tout le mérite d'animer avec succès le bal de la Lyre montheysanne.

Un nouveau secrétaire municipal

M. Bavarel, de Vernayaz, vient d'être nommé secrétaire municipal. Il entrera en fonction le 15 mai et succèdera à M. Georges Kaestli qui quittera son poste le 31 mai pour entrer au service de la Ciba à Bâle.

Bertal.

Cherché pour le 3 mai 1953 ou plus tard, à Martigny,

APPARTEMENT

d'une pièce, meublé ou non meublé. Offres à Max Da Rugna, Manessestr. 46, Zurich 3.

A vendre 20 m³ de

FUMIER

à port de camion, et une

voiture

à cheval. S'adresser sous R 1348 au bureau du journal.

Cinémas

ETOILE Martigny

Mardi 21 et dimanche 26, à 17 heures
Alan Ladd et Lisabeth Scott dans
La Montagne Rouge
un grand film d'aventure en technicolor
Dès jeudi 23 : **Bourvil**

REX Saxon

Jeudi 23 :
La Montagne Rouge
Dès vendredi 24 : En technicolor
Le Voleur de Tanger
avec Tony Curtis, Piper Laurie

SPECTACLES

Cinéma Etoile, Martigny

Mardi et dimanche 26, à 17 h. : LA MONTAGNE ROUGE, un nouveau grand technicolor au Far-West, avec le prestigieux Alan Ladd et Lisabeth Scott pour la première fois ensemble à l'écran.

Mercredi : Salle réservée à Radio Suisse romande pour son émission radiodiffusée « Le Bon Dimanche », « Jazz partout » et « Les Quat' Jeudis ».

Dès jeudi : Bourvil dans **LE TROU NORMAND** (« L'Idiot du Village »). Un film plein d'esprit réalisé par Jean Boyer, l'auteur de « Nous irons à Paris ».

100 minutes de fou rire avec Bourvil plus en verve que jamais et Pierre Larquey, Jane Marken, etc., et la nouvelle révélation française Brigite Bardot.

« La Vallée de la Vengeance », au Corso

Aucune pitié, aucun attendrissement, aucun pardon... Ici il n'y a que vengeance ! Cette semaine, au cinéma Corso, un des meilleurs films d'aventures, en technicolor, parlé français, **LA VALLEE DE LA VENGEANCE**, avec Burt Lancaster, le héros de « La Flèche et le Flambeau ». Un film osé, audacieux comme rarement on peut en voir !

Attention ! la semaine prochaine un film attendu avec beaucoup d'impatience et de curiosité : **La Vie de Giuliano**, le célèbre bandit sicilien. Nouveau !

Les « Petits Chanteurs de la Côte d'Azur » à Fully

Ceux qui se souviennent encore des Petits Chanteurs de la Croix de Bois ne voudront pas manquer d'entendre les Petits Chanteurs de la Côte d'Azur jeudi soir au Ciné Michel. Après avoir soulevé l'enthousiasme des grandes villes du monde, ils viendront par un concours exceptionnel de circonstances dans la petite cité campagnarde de Fully, où les amis du chant et de la scène y trouveront des joies les plus sereines.

Jupes, blouses ou pullovers

Ensembles pratiques et avantageux

Jupes

	depuis
en lainage uni, façon droite ou ample	15.50
en lainage écossais, façon droite	16.90
en coton vichy, uni ou fantaisie	19.80
en popeline, impressions fantaisie	22.50
en everglaze façonné uni	22.50
en gabardine laine, façon droite	24.50

Blouses

	depuis
en cotonne vichy, manches rapportées	7.90
en dentelle coton, manches kimono	7.90
en everglaze façonné, manches kimono	9.80
en broderie coton blanc, manches kimono	10.90
en toile zéfila, m. kimono, en blanc et coul.	11.50
en nylon cloqué, manches kimono	19.80

Pullovers

coton, depuis **5.90** laine, depuis **9.80**

VOYEZ NOTRE VITRINE N° 6

grands magasins **GONSET** SA

Martigny - Saxon

Monthey - Sion - Sierre - Viège

SOMMELIÈRE

est demandée. - S'adresser au Café des Alpes, à Martigny, tél. 026 / 6 12 31.

Café de Martigny cherche

SOMMELIÈRE

Ecrire au journal sous R 1282.

SOMMELIÈRE

On cherche jeune fille comme sommelière, connaissant le service. Gains 400 à 500 fr. Faire offres avec photo à Mme Tardy, Hôtel du Lion d'Or, à Aubone.

On cherche une

cuisinière

et une

jeune fille

pour garder un enfant. — Faire offres avec certificats et photos. Bons gages. Vie de famille. — Hôtel de la Poste, Saint-Gnigolph.

JEUNE HOMME

de 22 ans, permis rouge, cherche place de chauffeur ou laveur-graisseur. S'adresser au journal sous R 1350.

A vendre à Loye, sur Grône,

TERRAIN

de 6000 m² ; se prêterait fort bien à la plantation d'abricotiers ; accessible en jeep, pas éloigné de la nouvelle route. - Pour traiter, s'adresser à César Micheloud, agence immobilière, Sion.

A vendre une forte

REMORQUE

de camion

pneus à neige (650 / 20), roues Ford, avec freins, 2 m. 50 de long, 1 m. 85 de large. - S'adresser à Case post. 107, Martigny-Ville.

On demande à louer, à Martigny, un

PRÉ

de 5 à 8 mesures. S'adres. à Denis Cotture, Châtaignier-Fully.

Musique et Beaux-Arts

Concert prometteur à Agaune

Saint-Maurice aura le privilège d'accueillir demain mercredi une belle gerbe de solistes de l'Orchestre de chambre de Lausanne. En effet, pour clore la série de ses concerts de la saison 1952-53, les Jeunesses musicales ont fait appel à sept artistes dont les noms nous sont devenus familiers : Andrée Wachsmuth-Lœw et André Lœw, violonistes, Simone Beck, altiste, Paul Burger, violoncelliste, Maggy Gayros-Defrancesco, pianiste, Edmond Defrancesco, flûtiste, et Edgar Shann, hautboïste.

Trios, quatuor et quintette de J. F. Fasch, G. F. Hændel, J.-S. et J.-Chr. Bach, Beethoven auront tour à tour les honneurs du lutrin et il ne fait aucun doute que présentées par de tels artistes ces œuvres prendront une intensité et un relief particuliers.

Ciné Michel

Le programme de la semaine

Jeudi — Sur scène :

Les Petits Chanteurs de la Côte d'Azur

Chœurs et chansons mimées. De retour de leur triomphale tournée en Amérique cette célèbre troupe d'amateurs, sous la direction de l'abbé M. Lefebvre, se produira à Fully par un heureux concours de circonstances. Profitez-en !

Vendredi et Samedi — **Le Bagarreur du Kentucky**

avec John Wayne

Dimanche 14 h. 30 et 20 h. 30 — **La Vie de Sainte Thérèse de Lisieux**

(Procès au Vatican), avec France Descaut. Supervision historique et spirituelle de l'abbé Combes.

Attention Modification au programme annoncé : dimanche prochain

Jeux Interdits

à la place des « Mines du Roi Salomon » qui ont dû, à cause de nombreuses prolongations dans les villes, être renvoyées à la semaine du 28 mai.

La rédaction

ne publie pas les correspondances qui lui sont adressées non signées.

LES SPORTS EN VALAIS ET AILLEURS

Saxon-Vignoble, 2-1

A la 1re minute déjà, Saxon, qui joue contre la bise, risque de marquer par Barbieri qui pointe légèrement sur la droite. Saxon est très gêné par le vent et de ce fait Vignoble domine au milieu du terrain. A la 16e minute, à la suite d'une mêlée, Barbieri est en possession de la balle et expédie une bombe... par-dessus. A la 20e minute on remarque un bel essai de A. Favre qui est monté appuyer ses avants.

Il faut attendre la 30e minute pour voir un puissant tir de Wanner sur le gardien qui tombe contre le poteau. La balle revient sur Pottier qui cette fois marque imparablement. Saxon continue d'attaquer mais toutes ses passes sont dirigées sur la gauche. Où sont les belles passes croisées ? A remarquer dans cette première mi-temps la belle tenue des arrières qui se distingueront d'ailleurs tout au long de la partie.

Vignoble repart, sans l'aide du vent, mais avec le moral haut ! A la 6e minute, sur centre de la droite, le centre avant des visiteurs s'infiltre habilement entre les deux défenseurs et sur hésitation du gardien marque magnifiquement de la tête. Le jeu devient de plus en plus rapide et Vignoble sent que la victoire est à sa portée. Saxon doit subir la loi des visiteurs, mais les renversements de situation sont nombreux. Barbieri, toujours dangereux, envoie deux magnifiques tirs au-dessus. A la 20e minute toute la ligne de Vignoble descend et termine l'action par un tir ras-terre qui frôle le poteau. Peu après Saxon descend, et sur centre de Reuse la balle parvient devant Wanner qui n'arrive pas assez tôt pour reprendre. C'est alors Pottier qui, à la suite d'une belle combinaison de la droite inscrit le numéro 2 pour Saxon.

Les locaux se sentent des ailes et A. Favre, qui a tenu magnifiquement sa place de demi durant tout le match, monte jusqu'à l'aile droite d'où il expédie un centre qui est difficilement dégagé. Saxon ferme un peu le jeu mais Barbieri s'échappe du milieu du terrain, dribble un beack, et prend le gardien à contre-pied. Son tir passe au ras du poteau un peu trop sur la gauche. Saxon obtient encore 2 corners qui — le seul sur les 7 de la partie — est bien tiré, et frappe la latte. Le match est serré jusqu'à la fin. A la 43e minute un avant de Vignoble envoie un tir très sec. Mais Dupont qui remplace Nicolas plonge et retient.

F. de la Luy

Aigle-Monthey, 2-1

Sévèrement arbitré par M. Baumberger qu'assistaient deux juges de touche neutres, MM. Balleys et Kammer, ce derby régional a eu, avant le coup d'envoi, une phase inattendue. En effet, alignés au milieu du terrain, les joueurs des deux équipes se sont serrés la main. Geste apprécié du public et qui fait oublier les incidents d'une précédente rencontre sur les bords de la Vièze.

Après un très intéressant premier quart d'heure, le jeu fut de qualité moindre. Monthey semblait jouer en dessous de ses possibilités alors qu'Aigle affichait un bel allant et jouait plus sèchement. Lugon fut cependant le premier à marquer à la 15e minute, sur passe judicieuse de Bernasconi. Aigle égalisa à la 19e minute et prit l'avantage quelques secondes avant la pause, Arluna ayant laissé glisser le ballon entre ses doigts.

Dès la reprise, Aigle lança quelques attaques pour se replier ensuite précipitamment en défense. Ses trois avants de pointe s'échappaient dangereusement. Mais Monthey, qui lançait toutes ses forces à l'assaut, était incapable de déchirer le rideau défensif des Aiglons, un vrai rideau de fer tendu par quatre arrières et trois demis. Et les avants de Monthey se montrèrent incapables de tirer au but. Deux occasions leur furent offertes à la 51e et à la 75e minute à la faveur de deux pénalties justement accordés pour faul contre Lugon et Défago. Bernasconi tira le premier pénalty sur le poteau et Marchetti, qui voulut être exécuteur des hautes œuvres, tira le deuxième lamentablement à côté.

A la 81e minute, Aigle bénéficia lui aussi d'un pénalty pour hands de Coppex. Giamboni tira en force et la balle passa juste au-dessus de la latte. Trois pénalties manqués en 30 minutes de jeu, c'est tout de même un peu fort. Un but de Lugon fut encore annulé pour faul d'Anker et Monthey perdit son deuxième match de la saison. Son avance de points autorise ce luxe, mais sa prestation au terrain des Glariers n'est pas digne d'un champion ni d'un candidat à la promotion. Le fait d'enlever Gély de la ligne des demis n'est pas une solution heureuse, car l'équipe est privée d'une confiance et d'un moral qui lui sont nécessaires. Bertal.

Monthey II-Vouvry I, 0-2

La prestation des réserves montheysannes aurait dû leur valoir une victoire qui n'aurait pas été imméritée. Elles encaissèrent d'abord un but surprise sur autogoal puis se ressaisirent. En deuxième mi-temps, Calzolari, blessé à la tête, dut être transporté chez un médecin qui lui fit quelques points de suture. Jouant à dix, Monthey II domina alors par sa science et son courage. Trois shoots s'écrasèrent sur la latte. Mais rendus prudents et circonspects par la rudesse de leurs adversaires, les Montheysans encaissèrent encore un but et se résignèrent à une défaite honorable et imméritée. Bertal.

Martigny II-Fully I, 1-1

Martigny se présente avec quelques remplaçants, mais toutefois domine nettement. Gremaud, dont c'est la rentrée, se fait remarquer par de nombreux centres, tout de précision. Cependant, tant le gardien que les bois arrêtent des tirs puissants de l'attaque octodurienne. A la 30e minute un pénalty est sifflé contre Fully, mais l'occasion d'ouvrir le score, par Ferrero, n'est pas exploitée, car son tir frappe le montant gauche et la balle sort.

Toutefois, 5 minutes avant le thé, un centre de Gremaud, parti seul, est repris de justesse par Michaud qui marque ras-terre dans le coin droit. Mi-temps 1-0.

Durant la seconde partie, le jeu est monotone et presque sans intérêt. Martigny semble vivre sur son avance, tandis que Fully se reprend très bien mais sans inquiéter sérieusement la défense adverse, où Mudry et Giroud arrêtent tout.

Le résultat semble acquis lorsque 5 secondes avant la fin, le gardien local, voulant boxer une balle rebondissante, envoie cette dernière dans ses propres filets.

P. S.

Vernayaz I-Bouveret I, 5-0

Il n'y a presque rien à dire sur ce match qui ne fut digne de la 3e ligue que durant les 45 premières minutes. Pendant ce laps de temps, l'équipe locale a relativement bien joué et presque sans cesse acculé son adversaire dont la défense se montra très faible. Tout en ratant de nombreuses occasions, la ligne d'attaque réalisa 5 buts.

Dès la reprise Vernayaz se relâcha complètement ; la plupart des joueurs firent preuve d'une nonchalance excessive. Bouveret se démena tant et plus, luttant pour toutes les balles, mais cette équipe n'a aucun système de jeu, si bien que sa débauche d'énergie ne suffit à mettre en danger les bois de Gautschy.

Vétroz-Sion II, 4-2

Un nombreux public assiste à la mise en jeu. Sion II présente une équipe de première force. Les locaux, bien conseillés, repèrent bientôt les points forts et... marquent par un coup de tête de Steigi. Les visiteurs répliquent par Allégroz. La partie se déroule, aérienne, et parfois le physique joue un rôle primordial. Toutefois Vétroz garde l'avantage, rate maintes occasions de marquer et arrive au repos avec 2 à 1 en sa faveur.

A la reprise, Vétroz semble se reposer sur ses lauriers. Mais Germanier interrompt ce rêve enchanteur d'un direct bien placé. Les locaux se réveillent et réagissent avec énergie. Les feintes étonnantes, les passes précises se succèdent en série. Le visiteurs flanchent, car la pression se fait de plus en plus forte, et encaissent deux buts imparables. Jo.

Ardon-Grône, 3-1

M. Aimé Favre donne le coup d'envoi et immédiatement Grône part très fort et ouvre la marque à la cinquième minute par son inter droit à la suite d'un mauvais renvoi de Ducrey. Les joueurs du Haut continuent à dominer pendant une vingtaine de minutes grâce à leur exécution plus rapide et un marquage plus étroit. Puis le jeu se stabilise et Ardon attaque à son tour. Le gardien grônois se signale par quelques beaux arrêts mais ne pourra rien contre un tir ras-terre de l'ailier Rebord quelques minutes avant la pause qui surviendra sur le score nul de 1 à 1.

Dès la reprise, Ardon se fait plus pressant et domine largement. A la 5e minute Rebord portera le score à 2 à 1 à la suite d'une belle descente de la ligne d'attaque.

Grône peine visiblement et se ressent des efforts prodigieux du début de la partie, tandis que les avants ardonnais réussissent de fort jolies descentes grâce à l'incessante alimentation de la ligne de demis.

A la 76e minute, à la suite d'un beau mouvement d'ensemble, le centre avant Genolet se fait faucher ; Rebord transformera impeccablement le pénalty très justement accordé et aura eu le mérite de marquer les trois buts pour son équipe.

Grône se reprendra dans les dernières minutes mais se brisera sur une défense solide et sur un gardien bien à son affaire.

Si la rencontre fut acharnée, elle resta cependant correcte et la meilleure équipe sur le terrain a gagné.

ad.

Sierre jun. I - Martigny jun. I, 0-3

Prélude au choc des aînés et match décisif pour l'attribution de la... dernière place (!), cette rencontre s'avérait très importante pour les deux équipes.

Dès le toos, les « grenat » se montrent les plus agressifs et à la 5e minute déjà, sur un centre de la gauche, Ferraris réalise. Ensuite, le jeu se stabilise et les défenses se distinguent à tour de rôle.

Après le repos, Martigny se montre dangereux et, sur une attaque de la gauche, un coup franc lui est accordé ; d'un shoot violent, Monnet marque dans le coin. Le jeu se poursuit avec des phases alternées et, soudain, sur une attaque rondement menée par les visteurs, un Sierrois commet un hands-penalty. Monnet, chargé de l'exécution, ne manque pas le coche.

A défaut d'un jeu de bonne qualité, disons que les deux équipes firent preuve d'un fair-play exemplaire. Victoire méritée des Octoduriens qui de ce fait rendent la lanterne rouge à leurs amis sierrois. Excellent arbitrage de M. Cleusix. s. d.

St-Léonard juniors-Chippis juniors, 2-2

Ce match joué en lever de rideau de St-Léonard I-Viège I a montré que nos clubs peuvent compter sur une relève assurée. Ce score est conforme à la physionomie de la partie qui vit en première mi-temps une nette supériorité des juniors de Chippis et en deuxième mi-temps de ceux de St-Léonard. E. P.

TIR

Championnat de groupes

Eliminatoire de Martigny

Dimanche matin se sont déroulés, au stand de Martigny, les tirs pour le championnat de groupes et le concours individuel. 19 groupes de la région se sont présentés et se sont classés comme suit :

Noble Jeu de Cible I, 416 pts ; Tireurs de la Garde I, 416 ; Martigny I, « Les Mêmes », 406 ; Bagnes, « Pleureurs », 404 ; Orsières, « Le Cerf», 401 ; Salvan II, 387 ; Salvan III, 383 ; Martigny II, « Sans Souci », 383 ; Vernayaz II, « Aiglon », 378 ; Finhaut I, 378 ; Tireurs de la Garde II, 376 ; Noble Jeu de Cible II, 375 ; Tireurs de la Garde III, 372 ; Vernayaz I, « Aiglon », 369 ; Orsières, « Le Chamois », 363 ; Martigny III, « Les Alouettes », 350 ; Salvan I, 346 ; Finhaut II, 330 ; Noble Jeu de Cible III, 289.

Les 9 derniers groupes sont éliminés. ,

Pour le concours individuel, les tireurs ayant reçu une distinction sont les suivants :

300 m. : Derivaz Jean-Noël, Les Marécottes, et Billieux Gérard, St-Maurice, 92 pts ; Gex Charles, St-Maurice, 90 ; Ducret André, St-Maurice, et Favre Pierre, Martigny, 88 ; Hauswirth Jean, Monthey, 87 ; Meytain François, St-Maurice, Rey-Bellet Oscar, St-Maurice, et Gabioud René, Orsières, 86 ; Bourban Marius, Epinassey, 85 ; Fellay Rémy, Bagnes, Farquet Joseph, Martigny, Bardet William, Evionnaz et Revaz Raymond, Vernayaz, 84 ; Torrent Michel, St-Maurice, 82.

50 m. : Gabioud René, Orsières, 179 pts ; Udriot Ernest, Martigny, 176 ; Farquet Joseph, Martigny, et Uldry Louis, Vernayaz, 174 ; Bessard Henri, Martigny, 172.

ONDES ROMANDES

(Extrait de Radio-Télévision)

MERCREDI : 7.00 La leçon de gymnastique. 7.15 Informations. 7.20 Premiers propos et concert matinal. 9.15 et 10.10 Emission radioscolaire. 9.45 Œuvres de Rameau et Purcell. 10.40 Première symphonie en do majeur, de Beethoven. 11.00 Emission d'ensemble. 11.50 Refrains et chansons modernes. 12.15 L'orchestre Harry Davidson. 12.25 Le rail, la route, les ailes. 12.45 Informations. 12.55 Non stop ! 16.30 Emission d'ensemble. 17.30 La rencontre des isolés. 18.00 Le rendez-vous des benjamins. 18.30 Les Jeunesses musicales suisses. 18.45 Reflets d'ici et d'ailleurs. 19.15 Point de vue de la Suisse. 19.35 Miracles de l'enregistrement. 19 h. 55 Questionnez, on vous répondra ! 20.15 Rendez-vous. 20.30 Le mercredi symphonique. 22.20 Informations. 22.35 L'assemblée générale des Nations Unies à New-York. 22.40 Pénombre.

JEUDI : 7.00 Radio-Lausanne vous dit bonjour !... Culture physique. 7.15 Informations. 7.20 Premiers propos et concert matinal. 11.00 Emission d'ensemble. 12.15 Le quart d'heure du sportif. 12.35 Le trio Henri Leca. 12.45 Informations. 12.55 L'écran sonore. 13.30 Concerto pour violon et orchestre, d'Elizalde. 13.55 El Mirrar de la Maja, de Granados. 16.30 Emission d'ensemble. 17.30 La « première » d'Aïda à Paris, causerie-audition. 17.50 Musique française pour saxophone et pour piano. 18.10 Une fafille d'artistes : les Patocchi. 18.20 Les Bambini ticinesi. 18.30 Problèmes suisses. 18.40 Musique populaire suisse. 18.55 Le micro dans la vie. 19.15 Informations. 19.25 Le miroir du temps. 19.40 Derrière les fagots. 20.00 La Chartreuse de Parme, feuilleton. 20.35 Les quat'jeudis. 21.30 Concert par l'Orchestre de chambre de Lausanne. 22.30 Informations. 22.35 L'assemblée générale des Nations Unies. 22.40 Du journal au micro.

VENDREDI : 6.45 Voulez-vous apprendre l'anglais ? 7.00 La leçon de gymnastique. 7.15 Informations. 7.20 Propos du matin. 11.00 Emission d'ensemble. 12.15 Le mémento sportif. 12.20 L'orchestre David Rose. 12.30 Un Américain à Paris, de Gershwin. 12.45 Informations. 12.55 Au music-hall. 13.20 André Gide nous parle encore. 13.30 Chansons populaires espagnoles. 13.45 La femme chez elle. 16.00 L'Université des ondes. 16.30 Emission d'ensemble. 17.30 La rencontre des isolés. 18.05 L'agenda de l'entraide et des institutions humanitaires. 18.15 Et chantons en chœur ! 18.25 Musique chorale. 18.40 Les cinq minutes du tourisme. 18.45 Reflets d'ici et d'ailleurs. 19.15 Informations. 19.25 La situation internationale. 19.35 A vos ordres... si possible ! 19.40 De tout et de rien. 20.05 Les perles du collier. 20.45 Pensées à Gustave Doret, par la Chanson Valaisanne. 21.00 Le recul de la jungle. 21.35 Les lieder de Hugo Wolf. 22.05 La vérité sur... 22.25 En rêve, de Liszt. 22.30 Informations. 22.35 L'assemblée des Nations Unies. 22.40 Ceux qui travaillent pour la paix.

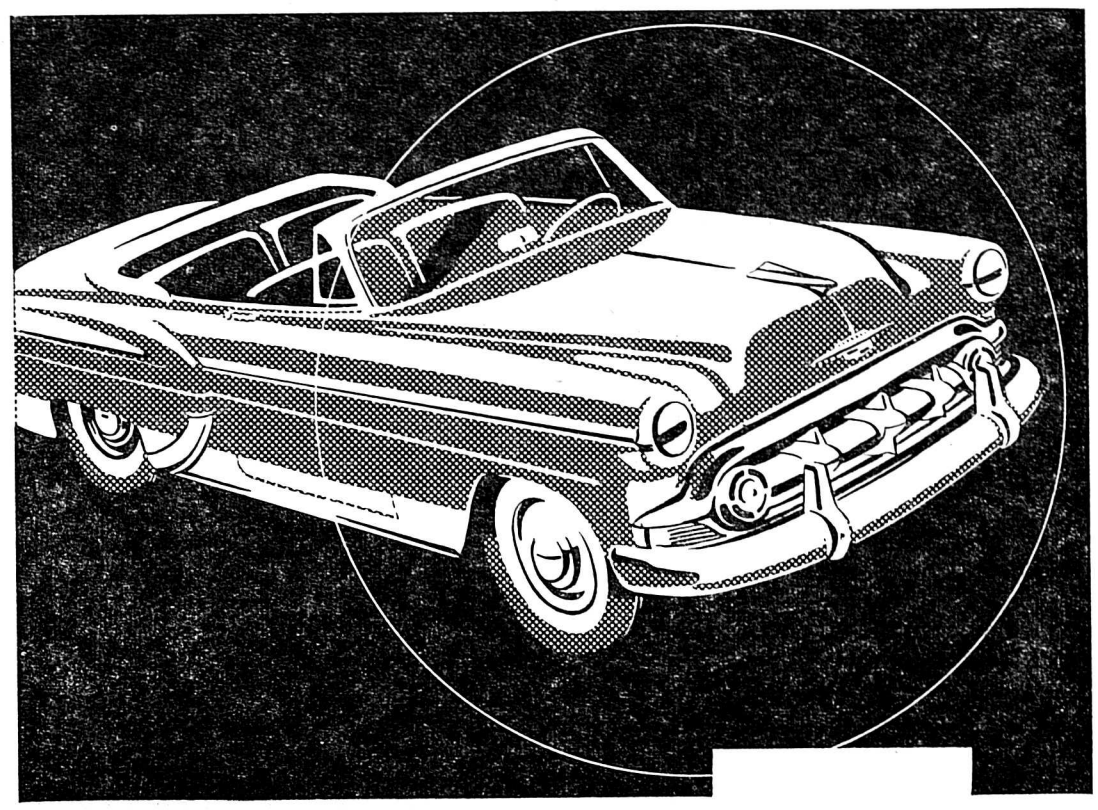

«Un chef-d'œuvre de mécanique»

Equilibrage parfait, silence de marche, souplesse exceptionnelle . . .

Ce sont là justement les qualités qu'apprécie tout automobiliste expérimenté, sachant aussi qu'elles ne se garderont pas indéfiniment s'il ne fait rien pour les conserver. Car, en effet, là encore se vérifie la justesse du dicton : « On n'a rien sans peine », c'est-à-dire pas de bon rendement sans soins judicieux. Or, les soins au moteur, c'est en tout premier lieu le graissage.

Avec quoi faut-il graisser ? La réponse est connue depuis que Shell a mis au point une huile supérieurement efficace et aux qualités multiples : Shell X-100 Motor Oil.

C'est pour obtenir des meilleures voitures le meilleur rendement qu'a été créée la Shell X-100

SHELL X-100 MOTOR OIL

Assemblée de la S. A. du télésiège de la Creusaz

La construction du télésiège des Marécottes à la Creusaz, sur la commune de Salvan, vient d'être entreprise et la société anonyme constituée. Cette assemblée eut lieu samedi 18 avril à l'Hôtel de l'Avenir, aux Marécottes, en présence d'une centaine de personnes.

Les statuts ont été adoptés et le conseil d'administration nommé. Les débats se sont déroulés sous la présidence de Me Jean-Maurice Gross et de M. Marc Jacquier, président de Salvan.

Le système adopté est le même que celui installé à Champex et transportera 100 personnes à l'heure.

Il est aussi envisagé de construire un téléski à la Creusaz en direction du col de Golettaz. Nous ne doutons pas que ce nouveau mode de transport ouvre de nouvelles possibilités dans la région et qu'au point de vue touristique ce télésiège complète l'équipement de Salvan et des Marécottes. G.

Une auto disparaît dans le Rhin

Un grave accident d'automobile s'est produit dimanche à environ 300 mètres au-dessous du passage sous-voie d'Etzgen, district de Laufenbourg (Argovie). Une automobile portant plaques schaffhousoises, qui avait dû éviter une motocyclette sur la route, n'a pu freiner à temps et est sortie de la route pour tomber dans le Rhin. La voiture a été entraînée par les flots.

Les recherches ont été entreprises lundi matin. C'est grâce à des chaînes dites de remorque, que l'on traîne au fond du fleuve, que la voiture a pu être repérée, sortie de l'eau et amenée sur la route.

Les trois occupants, M. Edouard Rubli, sa femme et son fils, de Schaffhouse, ont péri noyés.

Profondément touchés par les nombreux témoignages reçus lors de leur grand deuil, et dans l'impossibilité de répondre à chacun, les enfants et parents de

Madame veuve Damien RICHARD

remercient bien sincèrement toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont pris part à leur grande épreuve, soit par leur présence, leur message ou leur envoi de fleurs. Un merci tout spécial à la Cp. G. F. 10.

Pour rire un brin

Le plus affreux

— Ce doit être afffreux quand une chanteuse s'aperçoit qu'elle a perdu sa voix.

— C'est encore plus affreux quand elle ne s'en aperçoit pas.

Galanterie

La dame. — Hélas ! j'ai des rides, à présent, mon ami.

Le monsieur. — Des rides ! allons donc. Ce sont des sourires incrustés.

Pressant

A louer à Martigny

APPARTEMENT

de 3 chambres et cuisine. A VENDRE 1 potager, 1 buffet de cuisine, 1 calorifère, 1 rouet ainsi qu'un manteau d'homme, neuf. - S'adresser au journal sous R 1347.

Lire les annonces, c'est mieux faire ses achats !

A vendre

plantons de fraises

de jeune fraisière. — Jules Favre, La Bâtiaz.

A vendre à Saxon une

VIGNE

au « Champlan », en plein rapport. S'adr. à Edouard Veuthey, Saxon.

A vendre pour cause de non emploi un

ANE

âgé de 6 ans. Téléphoner au 6 57 72 à Vernayaz.

A vendre environ 2500 kg. de

BETTERAVES

sucrières, fourragères ainsi que

plantons de fraises

Mme Moutot, à 23 fr. le mille. Faire offres à Th. Dirren - Vaudan, ferme de la Zouillat, Martigny, téléphone 6 16 68.

A vendre

JEEP

d'occasion, en parfait état sous tous les rapports. Garage L. Magnin, Sembrancher.

A vendre aux Vernays un très bon

PRÉ

de 1900 m². S'adresser au journal sous R 1351.